



Compte rendu

Conseil municipal de Plouhinec

30 mars 2023 à 19h00

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de **Monsieur Yvan MOULLEC**, Maire.

Date de convocation : 22/03/2023

Nombre de membres :

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 25

Votants : 27

ETAIENT PRÉSENTS : MOULLEC Yvan, JULIEN LE MAO Solène, AUFFRET Annie, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, BIOLCHINI Marc-Ange, STREIFF LE BOZEC Armelle, DRUON Pascal, BOUVIER Claude, FRENEY Françoise, HELIAS Marie-Pascale, LE LAY Marc, PALUD Isabelle, GUILLOU Jean-Jacques, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, GOMET Patricia, ANSQUER Alain, GONIDOU Isabelle, LAUTREDOU Marie-Cécile, THOMAS Yves, JEZEQUEL Christine, LE BARS Florian, BILIEC Philippe, BONNIZEC Audrey.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : COLIN Nathalie a donné procuration à GONIDOU Isabelle, POQUET David a donné procuration à DRUON Pascal.

M. MOULLEC : Avant de commencer l'ordre du jour, deux choses. La première, la délibération numéro 25 a été retirée de l'ordre du jour ; elle sera présentée plus tard, il y avait un travail à faire dessus, qui concerne la parcelle ZM 42, la création d'une servitude.

MME LAUTREDOU : Pour quelle raison ?

M. MOULLEC : Parce qu'il y a des éléments qui nécessitent un travail supplémentaire, et donc on reporte au prochain conseil. Ce n'est pas une délibération qui implique beaucoup de choses, mais on a deux-trois petites choses à voir dessus avant de la repasser. Les personnes concernées ont été averties, ça s'est fait en concertation avec eux. Voilà pour la première chose.

La deuxième chose, en préambule de ce Conseil, je voudrais – sauf à ce que certains s’y opposent et à ce moment-là ils le diront – adresser au nom du Conseil municipal un message de soutien à la filière pêche. Ça me paraît important de rappeler combien cette filière est importante à notre territoire et c’est une filière qui vit, pas que depuis quelques semaines, depuis de longs mois, des moments difficiles pour plusieurs raisons : État, gasoil, interdiction de certaines zones de pêche... bref, je ne reviens pas sur l’actualité que vous pouvez suivre en long, en large et malheureusement en travers dans la presse, les journaux ou à la télévision. Il y a des mouvements qui se mettent en place et je tiens, au nom de l’ensemble du Conseil, à leur dire tout le soutien qui est le nôtre.

Dans les dispositions pour les accompagner, il y a des rassemblements qui sont prévus, on y prendra part. C’est une part de l’économie de notre territoire qui est importante. La pêche a beaucoup souffert ces 40 dernières années. On a tous en tête des images de nos ports, que ce soit Audierne, Douarnenez, avec des bateaux partout, plus ça va moins il y en a. On va bientôt arriver – c’est même déjà le cas parfois – à consommer du poisson qui est d’importation, alors qu’on le trouve devant nous, mais qu’on ne peut plus pêcher.

Je voudrais associer l’ensemble du Conseil à ce message de soutien et leur dire qu’on est derrière eux et qu’on est à leurs côtés, et on comprend la colère qui est la leur aujourd’hui. Je ne sais pas si certains veulent prendre la parole sur le sujet pour vous exprimer ? Sinon, je passe à l’ordre du jour.

M. LE BARS : J’ai un mot aussi pour apporter notre soutien inconditionnel à la filière pêche dans le Cap Sizun et même au-delà, parce qu’il y a aussi le plan de sortie de flotte, tout ça se rejoint. Là en l’occurrence, en ce qui me concerne, les mesures qui ont été soulevées récemment concernant la mise en place de caméra, etc., sur les bateaux, pour les dauphins, etc., c’est de la même manière un soutien inconditionnel, il y a beaucoup d’appels des pêcheurs, que ce soit sur Audierne maintenant, mais ça date depuis un petit moment déjà. Et face aux normes notamment absurdes prônés par l’Union Européenne et puis qui se déclinent ensuite, transposées en droit français, etc. Et il faut vraiment dire qu’on sera de leurs côtés à 100 % et un soutien inconditionnel à la filière pêche.

MME LAUTREDOU : Et je voulais dire, au-delà du soutien, ils réclament des solutions.

M. MOULLEC : Tout à fait. J’ai parlé l’autre jour au syndicat mixte des ports de pêche qui, entre 2022 et 2025, va investir la modique somme de 10 millions d’euros sur le port d’Audierne. Et si au niveau de l’État, derrière, on abandonne au fur et à mesure la filière, la pêche, à un moment donné il faut se poser des questions. Il faut le faire, on doit le faire, on va le faire. Mais à un moment donné, je pense qu’il faut taper en haut puisque c’est en haut que ça se passe, ce n’est pas ici. Ici, nous les maires, les conseillers municipaux, on en a tous conscience, c’est notre territoire, c’est la vie de notre territoire.

Et moi je me demande depuis un moment déjà, ça ne date pas d’aujourd’hui, ce qu’on doit faire de nos pêcheurs, nos agriculteurs dans ce pays. À un moment, il faut se poser la question. Quelle est la volonté ? On ne travaillera pas tous dans des bureaux, on ne sera pas tous employés de banque. À un moment donné, il faut produire, il faut consommer. Et en plus, consommer raisonnablement. J’ai eu l’occasion d’intervenir au conseil régional sur le sujet, ça fait deux mois déjà, mais des élus à Paris et à Bruxelles sont sous le feu de lobbyistes dont on connaît très bien l’objectif.

Aujourd’hui, les pêcheurs – ça fait un moment – ont appris et ils le font bien, à avoir une pêche raisonnable, il y a des méthodes qui ont été mises en place qui permettent de préserver la ressource. Et aujourd’hui, on a affaire à des gens qui sont dans des cabinets, ils sont dans des cabinets parisiens, ils sont dans des cabinets bruxellois et ils sont en train de faire du lobbying pour tuer la pêche française, pour tuer l’agriculture française. Et ça, c’est insupportable parce que nous, on s’en rend compte au quotidien. Et moi je trouve déplorable qu’aujourd’hui on soit dans un pays qui ne soutient pas sa production et quelque part, sa souveraineté alimentaire. C’est quand même incroyable que bientôt, on

va devoir importer du poisson ! À un moment, il faut arrêter. Et franchement, ça pose question, ça interroge.

J'ai mon idée là-dessus depuis longtemps, on est dans un pays qui est hyper centralisé, tout est décidé par des bureaucrates, des technocrates et ça vient s'imposer sur nos territoires. Il y a un excellent article dans le Ouest-France aujourd'hui sur le ras-le-bol des maires, lisez-le et vous comprendrez tout ; bientôt il n'y aura plus personne dans les territoires pour gérer les vivres ou autres. Ça va devenir insupportable. On croule sous ces normes, sous ces décisions qui sont imposées sans concertation avec les acteurs locaux qui sont les seuls ou en tout cas les plus compétents à prendre les bonnes décisions pour leur territoire et dans le respect de l'environnement, dans tout le respect qu'on peut avoir pour tous les sujets qui sont évoqués. Et c'est infernal.

Je déborde un peu, mais c'est un peu le coup de gueule. Mais en tout cas, il faut du soutien à cette filière pêche.

MME LAUTREDOU : Demain quand on leur aura dit ça à 16h30, on leur propose quoi ? Parce que des discours, ils n'en veulent plus, c'est terminé. Demain à 16h30, ils en appellent aux élus du Cap Sizun avec des propositions, mais des discours non.

M. MOULLEC : Non, mais je veux dire, ce n'est pas le maire de Plouhinec, la modeste place qui est la sienne, qui va dire : « allez-y les gars, on s'affranchit de l'interdiction du chalut, on ne s'interdit pas de pêcher dans le golfe de Gascogne ». Ce n'est pas moi qui vais dire ça.

MME LAUTREDOU : Non. On pourra leur dire : « écoutez, les gens, on ne peut rien faire pour vous ».

M. MOULLEC : Je suis intervenu au conseil régional, je siège au conseil régional, j'interviens au conseil régional, j'ai alerté il y a deux mois. J'en ai parlé, mais où sont les parlementaires ? Je vais vous dire, ils sont à Paris, le doigt sur la couture et il n'y en a pas un qui moufte. Parce que ces gens-là qui sont élus par les électeurs locaux, dès qu'ils vont à Paris, ils oublient d'où ils viennent, ils oublient ceux qu'ils sont censés défendre. Parce qu'ils répondent à qui ? Ils ne répondent pas aux gens d'ici, ils répondent au gouvernement, au Président et c'est fini, et ils nous oublient.

J'espère que demain, les parlementaires seront là. Mais j'ai quelques doutes. Nous on fait remonter des choses, moi je l'ai fait déjà. Mais on est sur un système qui ne fonctionne plus.

MME HELIAS : Les maires ne peuvent pas faire un peu pression sur les parlementaires ?

M. MOULLEC : Mais si, mais on n'y arrive pas. Les mecs arrivent à l'assemblée, ils sont dans les ministères, mais ils ont le doigt sur la couture, ils appliquent, voilà c'est tout. Ils oublient d'où ils viennent. C'est ça qui ne fonctionne pas.

Je ne vais pas vous parler ici de certains parlementaires, mais je suis désolé. En plus avec la loi contre le cumul, on a aujourd'hui des gens qui sont venus au parlement qui n'ont même jamais exercé un mandat de conseiller municipal. Je ne vous donne pas de nom, vous les connaissez. Et ça arrive à Paris à l'Assemblée. Mais je veux dire, ça ne sait même pas comment ça marche, un Conseil municipal. Ils ne savent même pas.

MME LAUTREDOU : Mais qu'est-ce qu'on leur dit demain à 16h30 à nos gars d'Audierne ?

M. MOULLEC : Mais déjà, on va les écouter pour commencer. Mais je vais leur dire ce que je dis là maintenant. Qu'est-ce que je peux faire, moi ? Sauf à ce que vous ayez des solutions.

MME LAUTREDOU : Non, je n'ai pas de solution, mais je suis à l'écoute, comme vous sans doute, sur les quais et tout ça, il faut prendre la situation avec beaucoup de précautions et puis attention.

M. MOULLEC : Oui, et attention à quoi ?

MME LAUTREDOU : Parce que les discours ne serviront plus.

M. MOULLEC : Mais on est bien d'accord. Mais on en est arrivé à un système où ici, il faut se rendre compte que tout a pété. Non, mais je suis désolé, mais c'est grave. Alors, vous manifestez – je vous le disais tout à l'heure – une fois, deux fois, trois fois, dix fois dans le calme, dans le respect, sans lâcher et puis il ne se passe rien, on vous balaye tout d'un revers de main, parce que c'est comme ça que ça se passe. Et puis le jour où les manifestations dégénèrent, on vous dit : « attention, on ne négocie pas dans la violence ». Mais ça fait combien de temps qu'on vous en parle et vous ne nous écoutez pas ? Et c'est ça, le truc. Et c'est vrai là-dessus, c'est vrai sur d'autres sujets. Mais j'espère que les invitations ont été lancées aux parlementaires.

MME LAUTREDOU : C'est dans la presse.

M. MOULLEC : Parce que moi j'y serai, mes collègues maires, il y aura des conseillers municipaux qui seront là. Mais moi j'espère que les parlementaires seront là. Parce que c'est beau d'aller couper les rubans, mais puis quand on vous donne le micro, vous partez en courant. Et c'est toujours comme ça. On peut le dire, on est capable de s'exprimer et en quoi ça pèse ? Ça ne pèse pas. Ça ne pèse pas parce qu'une fois que c'est à Paris, ça n'a pas le courage de s'opposer à des décisions qui sont prises et qui viennent impacter son territoire, les gens qui l'ont élu.

Il y a d'autres remarques ?

M. BIOLCHINI : Oui, une seule. Je veux juste préciser que vis-à-vis de l'État et de Bruxelles, moi j'assimile la profession de marin-pêcheur à celle de mineur ; car on voudrait faire disparaître une profession, qu'on ne s'y prendrait pas autrement. C'est exactement pareil.

M. DRUON : En France il y a un gros problème institutionnel actuellement. Je ne sais pas où ça va déboucher. Quant aux parlementaires, on en a rencontré des dizaines. Ils écoutent ici, mais arrivés à Paris, je ne sais pas où ils sont. Et encore plus maintenant, je trouve. On est dans une période où ce sont vraiment de bons petits soldats.

MME JEZEQUEL : Il n'y a même plus de débat, il n'y a plus rien.

M. MOULLEC : Non, il n'y a rien.

M. BIOLCHINI : On va développer des musées pour aller voir comment travaillaient les marins-pêcheurs...

M. LE BARS : Ils prennent des décisions complètement hors-sols qui conduisent à une perte de souveraineté sur ce sujet-là comme l'agriculture d'une manière générale, c'est pareil.

M. LE COZ : Et on nous parle de décentralisation, mais dans beaucoup de domaines il n'y en a pas du tout.

M. MOULLEC : En plus, ce qu'eux appellent décentralisation, c'est un transfert des compétences qui les embêtent, qu'ils ne veulent plus gérer.

M. LE COZ : Sans allouer les budgets.

M. MOULLEC : Quand ils te transfèrent le RSA au Département, ils disent que c'est un transfert de compétences. Non, c'est un bâton merdeux, excusez-moi, c'est tout, point barre, financé à 100 % la première année, à 80 % la deuxième et puis après débrouillez-vous. C'est ça qui ne fonctionne plus. Ça, ce n'est plus possible.

MME JEZEQUEL : Mais pour rentrer dans la discussion de solution, est-ce qu'on ne peut pas réfléchir sur une pêche alternative par rapport à ce qui se passe de conventionnel ? Comme on fait en agriculture et de s'affranchir des institutions qui sont en train de nous tuer.

MME LAUTREDOU : La pêche à Audierne est déjà alternative et c'est un modèle.

MME JEZEQUEL : Je pense qu'on ne peut pas encore plus la soutenir pour qu'elle s'affranchisse de ça, parce que c'est vrai que c'est la mort du petit cheval là.

M. MOULLEC : C'est clair. Quand je vois plus de dix hauturiers qui ont passé le raz de Sein pour pouvoir arriver à Brest ; ils sont tous à quai dans l'attente de se faire broyer. Mais quel spectacle ! Les bateaux qui remontent, on les voit passer devant. C'est comme les éléphants qui reviennent mourir là où ils sont nés, c'est pareil. On voit ces chalutiers qui remontent, qui étaient encore en mer il y a un mois et c'est leurs patrons même qui les amènent. Non, mais on est où là ? C'est quand même incroyable. Et encore une fois, plutôt que de travailler justement à une pêche nouvelle, on préfère mettre de l'argent pour casser des bateaux, on dit : « comme ça, vous serez moins nombreux et ceux qui restent pourront continuer à pêcher ».

Mais ce n'est pas ça, la solution. La solution c'est travailler sur une alternative. Mais c'est la solution de facilité qu'on vous donne. On vous donne 60 millions et puis vous cassez 90 bateaux au niveau de la France, dont 26 dans le Pays bigouden. Mais l'impact sur le territoire, au niveau de la France, qui regarde ? Personne, à part nous, à part les commerçants, les conseillers municipaux ?

On est gouverné par des gens qui ont une vision de technocrate, ce sont des mecs qui ont fait l'ENA, ils sont à Paris dans les ministères, les élus passent et sont élus ou pas réélus, eux, ils sont toujours en place. Ils ont une vision de la France qui ne dépasse pas le périphérique, mais je vous jure. Et c'est là où c'est, le problème.

MME JEZEQUEL : C'est généreux, le périphérique.

M. MOULLEC : Oui. Mais je veux dire, on est tous conscients qu'on est dans un système qui ne marche plus. Parce que franchement, citez-moi un système qui marche en France, il n'y en a pas un, l'éducation, la police, l'hôpital, il n'y a rien qui marche. Mais ces gens-là préfèrent un système qui ne marche plus sur lequel ils ont la main qu'un système qui marcherait, mais où ça ne serait plus eux qui décideraient.

MME LAUTREDOU : Juste une petite remarque, dans ce contexte, est-ce logique d'investir 10 millions d'euros dont une grosse partie à la plaisance ? Pourquoi ne pas investir et montrer l'exemple dans la pêche ?

M. MOULLEC : Non, mais la pêche à Audierne est accompagnée à travers ce projet-là. Parce que sous les 10 millions d'euros, il y en a presque deux qui sont encore investis sur la criée, il y aura des pontons qui vont être spécialement dédiés à la pêche et puis on doit concilier la pêche et la plaisance.

MME LAUTREDOU : Non, mais proportionnellement.

M. MOULLEC : Mais parce qu'aujourd'hui, l'investissement qui est fait proportionnellement pour la pêche sur le port correspond au nombre de bateaux. On a une projection sur l'avenir, elle est mesurée,

elle est adaptée au développement du port d'Audierne et ça répond à ça. On ne va pas faire les choses qui ne méritent pas d'être faites parce qu'il n'y a pas de besoin, mais on répond quand même à un besoin qui est existant et on se dégage même une marge de manœuvre pour aller plus loin s'il le faut en matière d'accueil de bateaux. Mais il faut le faire.

M. BIOLCHINI : Il y aura huit plaques supplémentaires avec les bateaux qui arrivent.

MME LAUTREDOU : On les écouterait demain avec attention et avec plaisir.

M. BIOLCHINI : Oui, avec grande attention.

1) VP/2023/03/30/01 ADMINISTRATION DE L'ASSEMBLEE : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 09 MARS 2023

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE – YVAN MOULLEC

Cf. annexe n°1.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 9 mars qui a été transmis à chaque conseiller municipal avec la convocation.

Monsieur Yves Thomas indique qu'il souhaite que l'ensemble des propos exprimés lors du débat d'orientations budgétaires soient mentionnés au compte rendu du 9 mars 2023.

Monsieur le Maire indique que le compte rendu sera modifié en ce sens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Dit que le compte rendu sera modifié comme mentionné ci-dessus ;
- Les membres du conseil sont invités à signer le registre.

2) VP/2023/03/30/02 ADMINISTRATION DE L'ASSEMBLEE : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE – YVAN MOULLEC

Monsieur le Maire propose la nomination de Pascal Druon comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la nomination de Pascal Druon comme secrétaire de séance du conseil municipal du 30 mars 2023.

3) VP/2023/03/30/03 FINANCES – COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET COMMUNE

RAPPORTEUR : MADAME SYLVIE LE BORGNE

M. MOULLEC : Délibération numéro 3, les finances. Tous les ans, vous aviez l'habitude de voir le trésorier-payeur qui venait confirmer que les comptes de gestion étaient bien en conformité avec le compte administratif. Cette année, comme vous le pouvez le constater, il n'est pas là, il ne vient pas. C'est comme ça, c'est une nouvelle manière de procéder. Aujourd'hui, il se déplace dans les collectivités où il y a besoin de faire des précisions, il y a des choses à finir, il peut y avoir même des fois des soucis. S'il n'est pas là c'est une bonne nouvelle, c'est que tout va bien.

Il nous a néanmoins confirmé par mail que nos comptes étaient concordants. Je lis le message : « *je soussigné, GARIN Joël, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques, trésorier, chef du Service de gestion comptable de Douarnenez, certifie par la présente que les comptes administratifs 2022 de la commune de Plouhinec, budget principal et budget annexe, transmis pour vérification comptable, présentent des montants de réalisation de dépenses et de recettes, et des résultats identiques à ceux figurant au compte de gestion 2022 de la commune dressé par le comptable public* ».

Vous n'avez pas d'observation là-dessus, j'imagine ?

M. GUILLOU : Peut-être que la précision, c'est qu'aujourd'hui c'est le conseiller aux décideurs locaux qui présente les comptes et non plus le trésorier. C'est la raison pour laquelle Joël GARIN ne s'est pas déplacé.

Madame Sylvie Le Borgne indique que, considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par la trésorerie de Douarnenez/Pont-l'Abbé et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la trésorerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, :

- Décide d'approuver le compte de gestion 2022 établi par la trésorerie de Douarnenez dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

4) **VP/2023/03/30/04 FINANCES – COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET SPANC**

RAPPORTEUR : MADAME SYLVIE LE BORGNE

Madame Sylvie Le Borgne indique que, considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par la trésorerie de Douarnenez et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif du budget SPANC.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la trésorerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, :

- Décide d'approuver le compte de gestion 2022 établi par la trésorerie de Douarnenez dont les écritures sont conformes au compte administratif du SPANC pour le même exercice.

5) **VP/2023/03/09/05 FINANCES – COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET LOTISSEMENT SIS RUE RENE QUILLIVIC**

RAPPORTEUR : MADAME SYLVIE LE BORGNE

Madame Sylvie Le Borgne indique que, considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par la trésorerie de Douarnenez et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif du budget lotissement sis rue René Quillivic.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la trésorerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, :

- Décide d'approuver le compte de gestion 2022 établi par la trésorerie de Douarnenez dont les écritures sont conformes au compte administratif du lotissement sis rue René Quillivic pour le même exercice.

6) **VP/2023/03/30/06 FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET COMMUNE**

RAPPORTEUR : MADAME SYLVIE LE BORGNE

Cf. Annexe n°2.

Mme LE BORGNE : On va commencer par le compte administratif du budget commune.

En section de fonctionnement l'année dernière, on a fait des recettes pour 5 345 802,20 €. Ça a représenté 103,64 % du budget prévisionnel, donc on a fait mieux que la prévision budgétaire. En dépenses totales de fonctionnement, on a fait 3 997 410,52 €. Là, on a réalisé 94,44 % du budget prévisionnel hors prélèvement, ce qui fait qu'on a un excédent à la fin de l'exercice de 2022 de 1 348 391,68 €. Donc, on a fait à peu près 60 000 € de mieux en excédant de l'année précédente. Par contre, il faudra retirer de ce chiffre 90 200,69 € qui doivent servir à apurer les écritures liées au passage entre le M14 et le M57. Au final, on aura un résultat de clôture de fonctionnement de 1 258 190,99 €. On vous demandera d'affecter tout à l'heure.

En section d'investissement, les écritures se sont arrêtées en recettes à 3 457 920,68 €. Nous avons fait 62,82 % des budgets. Et en dépenses, on a fait 3 708 244,62 €, ça fait 67,37 % du BP. Là, on a dépensé plus que ce qu'on a eu en recettes, donc on a un déficit de clôture de 250 323,94 €.

Si on compare les 1 258 190 € d'excédent de fonctionnement aux 250 323 € de déficit d'investissement, on a au global un excédent d'un peu plus d'un million, 1 007 867,05 €.

Donc, on se retrouve quand même en fin d'année avec des dépenses d'investissement en reste à réaliser parce qu'on n'a pas pu faire tout ce qu'on voulait faire en 2022. Pour 1 350 251,98 € et en recettes 637 000 € qu'on n'a pas perçu, notamment des subventions pour la départementale.

On va rentrer un peu plus dans le détail de l'analyse de la section de fonctionnement. On a fait des recettes totales en fonctionnement pour 5 345 802,20 €. On a amélioré le résultat par rapport à l'année dernière parce qu'on a augmenté les recettes de +5,80 %. Et sur les résultats réels de fonctionnement, on a une augmentation de 7,55 % des recettes par rapport à l'année dernière. Notamment, on remarque qu'en 2020 et 2021, on a les mêmes montants de recettes et en 2022, on a quand même pas mal augmenté.

Dans l'analyse des différents chapitres du budget, on avait ce qu'on appelle les « atténuations de charges », ce sont les remboursements que l'on reçoit lorsqu'il y a des arrêts de travail entre autres. Ces atténuations de charges ont diminué pendant plusieurs années, elles ont légèrement augmenté en 2022 parce qu'on a eu un peu plus d'arrêts de travail, elles ont représenté à peu près 9 122 €.

Les produits de services, c'est ce qu'on encaisse parce qu'on encaisse la cantine, la garderie, des choses comme ça, ce sont les factures qu'on fait auprès des familles. Les produits des services étaient remontés en 2021 à la même hauteur que 2019 et en 2022, on a bien augmenté parce qu'on se retrouve avec 187 706 € contre 173 239 € l'année précédente. C'est une amélioration qui est liée à certains éléments, notamment le fait qu'on a augmenté l'agrément de la crèche de quatre places donc forcément, la part des familles a augmenté en conséquence.

Les produits des impôts et taxes, déjà je vous rappelle que les impôts et taxes, depuis l'année dernière, la commune ne reçoit la taxe d'habitation que pour les résidences secondaires puisqu'il y a encore des gens qui ont payé la taxe d'habitation pour les résidences principales, mais ça a été encaissé par l'État directement. Et par contre, l'État s'était engagé à compenser la perte de recettes fiscales par un coefficient correcteur qui était basé entre autres sur l'inflation. Or, il s'avère que l'inflation en 2022 a été importante comme vous le savez, ce qui fait qu'au résultat on a eu quand même de bonnes rentrées fiscales liées à ça. Il y a également un élément, c'est que l'année dernière les valeurs locatives ont été augmentées par l'état de 3,4 %.

Ce qui fait qu'au global, nos impôts et taxes ont augmenté de +5,45 %. Et parmi ces impôts et taxes, il y a les contributions directes qui ont augmenté de 4,55 %. Si on compare les 4,55 % à l'augmentation des valeurs locatives de 3,4 %, on voit quand même qu'on a plus d'un point de plus que ce qui était attendu, donc c'est une bonne nouvelle pour nous.

Il y a également une ligne de compte qui a pas mal augmenté, ce sont les droits de mutation puisqu'on a eu plus de 35,70 %, on a eu 137 313,60 € donc 36 000 € de plus que l'année précédente. Ça, c'est lié au fait qu'il y a eu beaucoup de ventes de biens, de maisons.

Concernant les dotations, subventions et participations, ce sont la part collectable que l'on donne. Nous avons une augmentation globale quand même de 4,88 % entre 2021 et 2022 avec surtout une forte augmentation de la dotation de solidarité rurale. Et on a également d'autres recettes parce qu'on vient rentrer notamment les recettes concernant la CAF et la MSA. Ça, c'est pour la crèche. Du fait de la création de quatre places supplémentaires, on a eu aussi une augmentation de la contribution au titre du Contrat territorial global (CTG). Et le fait qu'on ait quatre places supplémentaires, c'est également connu.

Là, j'étais sur la partie recettes et compte 74 puisque les autres recettes, il n'y avait pas grand-chose à rajouter là-dessus, je crois.

Avant que je ne passe aux charges, il y a peut-être des questions sur les recettes de fonctionnement ? Je passe aux dépenses de fonctionnement. On avait un total de 3 997 410,52 €, donc une augmentation quand même de nos dépenses de +6,11 % par rapport à l'année précédente pour les dépenses totales. Et pour les dépenses réelles, une fois qu'on enlève les écritures d'ordre, on n'est plus qu'à +2,90 % entre 2020 et 2022, et ce malgré le démarrage de l'inflation en fin d'année dernière. Du coup, c'était quand même plutôt une augmentation qui a été continue l'année dernière.

À noter qu'au budget 2022, on a retrouvé une dépense de 167 000 € pour le lotissement. J'ai expliqué que ça gonfle un petit peu les dépenses de fonctionnement alors qu'un lotissement, ça peut être considéré comme des dépenses d'investissement.

Concernant les différents détails des dépenses qui ont été faites l'année dernière, on a le premier poste qui concerne les charges à caractère général. C'est là-dedans qu'on retrouve toutes les factures de fluide, électricité, gaz et autre. Et malgré le fait qu'on ait commencé à ressentir les effets de l'inflation fin d'année dernière, on a quand même une baisse de ces charges à caractère générale entre 2021 et 2022, donc c'est une bonne chose quelque part puisqu'on a quand même -5,59 % de diminution.

Pourquoi on a des diminutions ? C'est vrai qu'on a quand même été vigilants aux dépenses en général. Et il y a aussi le fait qu'il y avait des postes qui ont été minorés. Notamment, il y a eu le fait qu'on n'a pas consommé beaucoup d'eau l'année dernière, il y a eu aussi l'épisode de l'été très chaud avec les restrictions d'eau. On a le fait qu'on a eu des baisses significatives, on a installé les cuves pour la récupération d'eau au stade, et ce malgré le fait qu'on a quand même ressenti la pression sur les postes d'énergie, mais aussi du poste alimentaire.

Les postes d'énergie se portaient à 166 753,61 € l'année dernière, c'était quand même en augmentation de +15,36 %. Ça veut dire qu'on a quand même fait des économies sur d'autres postes alors que ce poste-là a augmenté.

Les dépenses de nourriture et de cantine scolaire ont également augmenté de 10 000 €. C'est vrai qu'on a continué à privilégier les circuits courts, l'alimentation bio. Mais les produits alimentaires ont beaucoup augmenté et continuent malheureusement encore à augmenter, on a une inflation assez récurrente de l'ordre de 15 % à peu près sur les produits alimentaires.

En 2022, on a eu le marché d'élagage avec une facture en doublon, je pourrais dire ça comme ça, puisqu'on a payé 54 000 € au lieu de 48 000 € l'année précédente, puisqu'il y avait un reste à payer l'année précédente qui s'est retrouvé sur l'année 2022. Donc, on avait une partie de la facture qui concernait l'exercice précédent.

On a payé les illuminations pour les périodes de fin d'année à hauteur de 62 955,60 €. Je précise qu'on a eu une remise globale de 10 000 € HT pour les deux communes suite à des problèmes notamment de zones qui n'étaient pas bien éclairées, où ça ne fonctionnait pas trop bien. Donc, il y a une réduction là-dessus.

On a instauré également une indemnisation pour les commerçants qui ont été fortement impactés par les travaux sur la RD 784 et on avait une enveloppe de 20 000 € sur laquelle on a payé 14 000 € en 2022.

Pour information, on a toujours le programme de 4 000 € pour le programme jeunesse qui a été consommée en partie.

Concernant le poste des frais de personnel, ce poste-là a progressé entre 2021 et 2022 de +9,19 %. On a dépensé pour 2 098 866,94 €. En termes d'effectif, on n'a pas forcément eu plus de monde, on a juste eu un titulaire supplémentaire au sein de l'équipe du personnel.

Par contre, si on a des augmentations au niveau du personnel, c'est surtout parce qu'on a mis des services supplémentaires à la disposition des habitants. Notamment, on a rajouté un 0,2 ETP sur la médiathèque pour arriver à 3 ETP complets sur la médiathèque. C'est pour avoir plus d'activité, notamment tout ce qui est autour du numérique, l'animation jeunesse et autre. Donc, c'était quand même important.

On a les quatre places de crèche dont je vous parlais tout à l'heure, on est passé de 20 à 24 places, ça permet également d'accueillir à peu près six enfants supplémentaires. Mais je vous rappelle que ces dépenses-là sont compensées par les nouvelles recettes.

On a mis en place un encadrement supplémentaire également sur le temps de midi notamment pour régler les problèmes liés à des enfants qui ont des handicaps.

Nous avons une assistante comptable qui a été prise en charge à 0,5 ETP depuis 2022.

La cheffe de projet PVD qui a été embauchée au niveau de la communauté de communes et rémunérée par la Ville à hauteur de 25 % d'ETP, il y a 25 % qui est pris en charge par Audierne et 50 % par la communauté de communes.

Concernant les saisonniers, on a renforcé l'équipe des saisonniers l'année dernière puisqu'on avait besoin d'avoir plus de monde pour les espaces verts, pour le nettoyage des plages, notamment les sanitaires durant l'été.

On a également eu des ASVP pour être plus sur le terrain, pour régler tous les problèmes de stationnement au bord des plages et autres.

Nous avons aussi notre ASVP qui est passé dans la grille des policiers.

(Applaudissements.)

Nous avons eu malheureusement de nombreux remplacements à l'école et à la crèche parce que les petits sont tombés de temps en temps un peu malades et ils ont contaminé aussi le personnel.

Et nous avons eu notamment, du côté de la crèche également, une revalorisation salariale puisque les auxiliaires de puériculture sont passés de la catégorie C à la catégorie B, donc ça fait un supplément de salaire à prendre en charge par la commune.

Et depuis le 1^{er} juillet, les fonctionnaires ont heureusement bénéficié d'une augmentation du point d'indice de 3,5 % parce qu'il y a quand même de l'inflation, même si cela ne compense pas.

Tout ça fait qu'on a augmenté la masse salariale, mais c'est aussi pour les services supplémentaires parce que le but, c'est de rendre ce qu'on prélève dans la poche des contribuables en service à la population.

Concernant les autres charges de gestion courante, on a eu des diminutions, on avait -3,24 % de baisse sur ces charges-là, ça concerne les achats de licences, les redevances.

Les charges financières également ont baissé puisqu'elles ont baissé de 9 169,44 € en 2022. C'est vrai qu'on n'a pas emprunté, donc du coup forcément ça diminue un petit peu les charges financières.

Et en charges exceptionnelles, c'est la part qu'on a payé au lotissement pour faire les travaux qu'on a fait, les travaux de voirie notamment, pour 167 075,75 € de travaux de lotissement.

Ce qui fait qu'on avait une épargne brute qui a quand même bien progressé entre 2021 et 2022, on n'a pas fait d'emprunt nouveau. On a reçu plus de recettes que prévu parce que je le rappelle, on a fait 63 % des recettes par rapport au budget. On dégage une augmentation de notre épargne nette de 4,95 %.

Voilà sur la partie fonctionnement. Avez-vous des questions ?

M. THOMAS : Que représentent les produits locaux, sans parler spécifiquement du bio, dans le montant global acheté par la cantine ?

Mme LE BORGNE : On dépasse largement, je crois qu'on est autour de 24-25 % à peu près. On dépasse le quota des 20 % obligatoires de la loi Egalim 2, on est bien au-dessus.

M. THOMAS : Parce que tout à l'heure on parlait de la pêche, de donner un coup de main.

Mme LE BORGNE : On le fait au maximum.

M. THOMAS : On pourrait être au-delà, je pense, parce que 24 ce n'est pas un objectif aussi ambitieux.

Mme LE BORGNE : On peut toujours faire mieux. Après, il y a des produits qu'on ne peut pas... les bananes par exemple, les poires, les épices...

Mme LE BORGNE : On mange des produits de saison, notamment on prend les produits laitiers locaux, on achète du fromage à la ferme de Lesvenez. Vraiment on fait le maximum localement. Le poisson est

pris localement ici aussi. On fait vraiment une grande partie. Après, ce sont tout ce qui est les épices, certaines choses, certains légumes, les pommes de terre selon ce qu'on peut, selon la saison. Mais on fait quand même un maximum, je pense qu'on est entre 24-25 %, peut-être plus, il faudrait qu'on revérifie.

M. THOMAS : Mais peut-être qu'on pourrait se donner l'objectif de monter.

Mme LE BORGNE : On pourrait. Mais après, je précise quand même que le poisson ne rentre pas dans les produits dits dans les 20 % parce que le poisson ne peut pas être classé en tant que produit biologique par exemple. Et les produits bios, la viande c'est 20 % et le circuit après, c'est des produits de qualité. Et je pense qu'on dépasse largement les 50 % en produits de qualité et en circuit court également. Parce que comme on achète quasiment une bonne partie en local, de ce côté-là on dépasse largement les 50 %. Par contre, je précise que pour le poisson, il n'y a pas de classification en bio, ça n'existe pas malheureusement.

M. THOMAS : Et est-ce que ça serait possible d'avoir des éléments un peu plus factuels là-dessus ?

Mme LE BORGNE : Oui, bien sûr. Je pense qu'on n'a pas fait de commission enfant jeunesse, mais je pense à une prochaine commission enfant jeunesse, on essaiera de faire un point là-dessus. On l'avait fait à la dernière qu'on avait présentée, là on n'avait pas trop de matière, mais on essaiera de donner plus d'éléments. Je demanderai à Juliette de travailler là-dessus. Mais je pense qu'on est plus que la norme.

M. THOMAS : Mais après, comme nous l'a déclaré Monsieur le Maire tout à l'heure, la norme c'est juste des gens de Paris qui font ça. Nous, on ne doit pas tenir compte de ça, il faut qu'on soit ambitieux.

M. MOULLEC : Enfin, j'attire l'attention de tout le monde sur le fait que là, on parle de cuisine, de restauration collective. Il y a des normes, j'attache beaucoup d'importance aux normes qui sont imposées en restauration collective et qu'elles soient appliquées par la commune.

M. THOMAS : Non, mais on ne parle pas de normes d'hygiène, on parle d'achat de produit. Et on ne parle pas que du bio, on parle du local aussi.

M. MOULLEC : Oui. Il y a bio et il y a local.

Mme LE BORGNE : Le poisson on prend dans le local, mais pas dans le bio.

M. THOMAS : Oui, mais c'est pour ça, si on a des éléments un peu factuels là-dessus, ça serait bien. Et c'est un engagement fort aussi de la commune parce que tout à l'heure on parlait de discours, là, il y a du concret. Et ça, c'est bien.

Mme LE BORGNE : Oui, on joue déjà le jeu, on joue le jeu largement.

M. MOULLEC : Mais c'est quelque chose qui est dans les textes déjà. Cet objectif-là, ce n'est même plus un objectif, c'est une manière de travailler, c'est dans le marbre. Et à chaque fois qu'on peut faire en local, on travaille en local. On fera en commission un état de ce qui est fait, mais ce n'est pas la peine de dire « il faut » parce qu'on le fait, la démarche est faite.

Mme LE BORGNE : Non, mais je pense qu'on présentera ça à la prochaine commission enfance jeunesse. On l'avait fait déjà, je crois que Marie-Cécile tu dois t'en souvenir, à la dernière commission. Donc, on pourra refaire un point là-dessus. Je n'ai pas les éléments, mais je sais qu'on est plus que bien

dans cette affaire-là. Après, il y a des choses qu'on ne peut pas acheter, du poivre, on ne fabrique pas du poivre localement.

MME LAUTREDOU : Qui c'est qui nous fournit le poisson ?

Mme LE BORGNE : On le prend chez Marc.

C'est vraiment local. La démarche est là. Et puis on prend des produits, même à la ferme à Lesvenez on en prend pas mal. Après, c'est vrai qu'on a certains produits qu'on va prendre chez d'autres, à Mahalon notamment on prend pas mal de trucs aussi. D'ailleurs, si vous voulez, vous pouvez regarder dans les menus qui sont en ligne sur Internet, c'est marqué chez qui on prend, les gens.

Mme LE BORGNE : Mais regardez, je vous invite à regarder sur le site internet, vous allez voir, il y a les menus et surtout, c'est marqué quand c'est bio, quand c'est local et vous avez le nom du fournisseur. Comme ça tout est clair et donc vous savez où on a pris les choses. Et c'est vraiment local. D'autres questions peut-être ? Non ?

Je vais passer aux investissements. Les recettes totales d'investissement ont diminué entre 2021 et 2022 de 6,23 %, mais elles restent quand même à un niveau très élevé pour une commune de la strate de Plouhinec. Je vous avais donné la dernière fois le montant en euro par habitant et on était, je crois, du double de la moyenne nationale au niveau des investissements. On a fait quand même pour 3 457 920,68 € de dépenses d'investissement tout compris, mais on a fait un peu moins qu'en 2021 sur les dépenses totales.

Nous avons un résultat excédentaire en 2021 de 421 390,44 €. Ce n'est pas la norme normalement d'avoir un excédent d'investissement. Comme on avait emprunté l'année 2020, on avait encore les restes d'emprunt disponibles, ce qui fait que des excédents viennent aussi de là. Parce que le but d'une commune n'est pas de thésauriser, mais de réemployer l'argent qu'elle récupère au niveau de ces impôts pour rendre service aux habitants.

Les dotations, fonds divers et réserves, ça, ce sont les affectations de résultat entre autres pour 1 797 478 €. C'est en augmentation également.

Les subventions d'investissement, on n'a eu que 356 471 €. C'est vrai que là, il nous a manqué quand même 300 000 € qu'on attendait du Département pour la départementale et qui ne sont pas arrivés l'année dernière, je pense qu'on les aura cette année.

M. MOULLEC : C'était notifié.

Mme LE BORGNE : Oui, c'était notifié. Le gros de nos recettes de subventions, c'était 243 409,11 € pour la rénovation énergétique des bâtiments. On le verra tout à l'heure, mais je rappelle qu'on a fait des travaux et de rénovation sur la Maison des associations qui est devenue en partie Maison de l'urbanisme sur la salle Chez Jeanne avec notamment la réfection des fenêtres, du chauffage, du parquet. Et puis la salle de sport où on a aussi changé les chaudières et les vestiaires. Et on a eu surtout des subventions à hauteur de 80 % des montants investis.

34 610 € de la Région pour la médiathèque et puis aussi pour des arrêts de cars RD.

73 371 €, c'était pour de la voirie pour l'accès au nouveau lotissement, notamment sur la rue René Quillivic.

5 081 €, ça, c'était aussi des subventions, notamment pour l'installation d'une pergola à la crèche.

Les écritures d'ordre sur les amortissements pour 336 995 €.

Les dépenses. Concernant les dépenses, on a fait un peu plus qu'en recettes, on a dépensé 3 708 244,62 €.

Le montant du remboursement du capital d'emprunts est de 407 000 €, il a un petit peu augmenté.

Le capital restant dû, comme vous le voyez, a baissé puisqu'on est passé de 4 677 000 € à 4 270 000 € donc 400 000 € de moins en stock de dettes. Ce qui fait qu'on a une bonne capacité de désendettement, c'est-à-dire qu'on considère qu'on rembourse tous les emprunts avec l'argent dont on dispose en épargne nette, on pourrait tout rembourser en 2,69 années. C'est une très bonne chose puisque la moyenne c'est j sept-huit ans.

Du coup, l'évolution des dépenses d'investissement, on a dépensé plus, on a fait plus d'investissements, on a fait 2 933 000 €. D'ailleurs, je me suis trompée, c'est en dépenses d'investissement, je disais qu'on dépensait plus que la moyenne nationale, ce n'était pas en recette, mais en dépense. Je me suis trompée de ligne et je m'excuse. Là, on a des dépenses d'investissement qui sont quand même bien pour une commune de notre strate. On a une forte croissance au niveau dépenses.

Qu'est-ce qu'on a fait l'année dernière en dépenses ? On a dépensé des frais d'études de 34 474 €, c'étaient des frais notamment pour la révision du PLU en particulier.

On avait d'autres frais d'études, mais là c'était pour la départementale, des travaux de finition sur le pôle intergénérationnel et surtout l'amorce de notre programme centre bourg. Là, on a dépensé pour 123 230,53 €.

On a versé des subventions au SDEF, pour les enfouissements de réseau et puis les fiabilisations pour 64 809 €. On aurait bien aimé donner un peu plus au SDEF parce que le problème, c'est qu'on a des travaux qui ont été faits, mais on n'a pas reçu les factures du SDEF. Donc, on a des choses qui vont traîner dans le budget encore, mais ce n'est pas à défaut de dire au SDEF qu'il faudrait qu'ils amènent leurs factures.

Concernant les achats de terrain, on a acheté deux parcelles de terrain, on a fait des alignements aussi parce qu'on en passe régulièrement au Conseil municipal. Le plus gros terrain qu'on a acheté concerne la YC 31 près du cimetière pour un total d'achat de terrain d'un peu moins de 80 000 €.

On a fait trois abris bus, 3 758 €.

Matériel roulant, je crois que c'est un véhicule pour ASVP, police maintenant je suppose, donc il va falloir changer le logo sur la voiture, pour 36 300 €.

Du matériel informatique bureautique, on a renouvelé pas mal de matériels de bureau, notamment pour les services administratifs, pour l'ergonomie dans le travail aussi pour 36 313 €.

Les ordinateurs d'école, on a renouvelé une partie du matériel pour 12 624 €. Je vous rappelle que là, nous avons eu une bonne subvention de l'État également qui a pris en charge, je crois, 70 % de la facture pour l'école.

La médiathèque, on a dû acheter un petit matériel pour un peu moins de 2 000 €.

Et du mobiliers divers, pareil, fauteuils pour les bureaux, des bancs... C'était pour le programme d'aménagement de bord de plage notamment, 34 425 €.

D'autres immobilisations pour les services techniques notamment, 40 873 €, mais on a également du matériel pour la cantine justement puisque comme on fait beaucoup de produits bios, on a eu une subvention de l'État sur laquelle on a eu 100 % de subventions. Donc on a pu renouveler pas mal de matériels au niveau du laboratoire, du restaurant scolaire.

Concernant les travaux de bâtiment, on a fait la pergola à la crèche pour 19 800 € qui a permis aux enfants de profiter de l'espace dehors très agréable, qui peut être utilisé même lorsqu'il ne fait pas forcément trop beau.

La rénovation thermique des bâtiments, j'en ai parlé tout à l'heure en recettes, là, on a dépensé au total 366 266 € pour faire les travaux en question. On n'a pas tout payé en 2022 parce que je crois qu'on n'a pas dû payer complètement les travaux Chez Jeanne. Il devait rester une partie du plancher qui n'a pas dû être payée parce que les travaux étaient faits dans les délais, mais les factures ne sont pas arrivées suffisamment tôt. Mais on a 80 % de subventions, donc c'est quand même très intéressant. Et surtout, ça va permettre de faire des économies pour les années à venir puisque les travaux que l'on fait là, ce sont des économies de fonctionnement pour les années à venir.

Pour l'école, on a détruit l'ancien tri postal pour 32 000 €.

Et on a fait des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux en général, accessibilité handicapé entre autres pour un peu plus de 21 000 €.

Et on a fait des enfouissements de réseaux pour 4 571 €. Ça, c'est en dehors des travaux SDEF.

Le gros de nos chantiers, ça a été la RD comme vous avez pu le constater au niveau des nuisances que ça a pu apporter, malheureusement, pour 809 444 €.

Et en complément des travaux de voirie pour 922 200 €. C'est un complément aux travaux de voirie qui sont faits de manière classique, mais également parce qu'on a fait des enfouissements des canalisations. C'est un quartier de la commune. Et au fur et à mesure qu'on fait les travaux d'enfouissement et de fiabilisation de travaux, on fait la voirie qui suit derrière, ce qui fait qu'il y a une continuité dans le travail.

On a dû payer des soldes de marchés pour le pôle intergénérationnel pour 136 000 €. Il restait notamment des soldes à payer d'architecte et puis pour les espaces verts, le marché de jardin, entre autres.

Et on a fait des travaux des réseaux eaux pluviales et voirie sur la RD également pour 121 314 €.

Les écritures d'ordre, ce sont toujours les amortissements, 217 000 €.

Ce qui fait que nous avons un total – on a un tableau d'investissement – de recettes d'investissement de 3 457 920,68 €, un total de recettes de fonctionnement de 5 345 802,20 €, donc un global de 8 803 722,88 €.

En face, on avait des dépenses d'investissement pour 3 708 244,62 € d'où un déficit entre les recettes et dépenses d'investissement de 250 323,94 €. Pour le fonctionnement, on avait 3 997 410,52 € de dépenses, donc ça fait un excédent de 1 348 391,68 € et au total on dépense, tout compris, 7 705 655,14 €. Ce qui veut dire qu'on a un excédent global de 1 098 067,74 € sur lequel on va prélever 90 000 € pour solder les écritures au passage de la M14 à la M57.

Concernant l'approbation du compte d'administration dressé par Monsieur le Maire Yvan Moullec, ordonnateur et maire.

Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur ;

Considérant que le Maire, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget commune de 2022 propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
RECETTES	Résultat reporté	421 390,44 €	/	421 390,44 €
	Opérations de l'exercice	3 036 530,24 €	5 345 802,20 €	8 382 332,44 €
	TOTAL	3 457 920,68 €	5 345 802,20 €	8 803 722,88 €
DEPENSES	Résultat reporté	/	/	/
	Opérations de l'exercice	3 708 244,62 €	3 997 410,52 €	7 705 655,14 €
	TOTAL	3 708 244,62 €	3 997 410,52 €	7 705 655,14 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2022	Excédent		1 348 391,68 €	1 098 067,74 €
	Déficit	250 323,94 €	/	/

Il est désigné Madame Sylvie Le Borgne adjointe au maire, pour présider et mettre le compte administratif au vote, puis monsieur le Maire quitte la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2022, définitivement closes et les crédits annulés ;

Ont signé au registre des délibérations les élus de l'Assemblée à l'unanimité.

7) VP/2023/03/30/07 FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET SPANC

RAPPORTEUR : MADAME SYLVIE LE BORGNE

Cf. Annexe n°3.

Mme LE BORGNE : On va parler du SPANC. Le SPANC, c'est l'assainissement non collectif.

En section d'exploitation, c'est le fonctionnement, on a fait des dépenses pour 21 400 €. Ça concerne les visites de contrôle pour veiller au bon fonctionnement des installations lorsque les gens déposent des demandes d'assainissement individuel, il y a une demande qui est faite en amont et un contrôle sur place après. Pour l'instant, nous ne sommes pas encore en contrôle régulier, notre tour arrivera sans doute

d'ici maintenant deux-trois ans. Je crois que ce n'est pas notre tour encore, parce que c'est un contrôle tous les huit ans.

On a fait en face des recettes. Les dépenses sont payées directement par les usagers qui paient des taxes et des redevances. Et ils ont payé 21 262,60 €. Vous remarquerez qu'entre les deux, il y a un déficit de 137,40 €.

Concernant l'investissement, le budget d'investissement on ne le dépense pas parce que nous n'avons plus de dépense d'investissement à faire. On se retrouve tous les ans avec un excédent qu'on ne peut pas utiliser malheureusement, qui correspondrait aux amortissements. Lorsqu'on a démarré le budget du SPANC, il a fallu acheter ordinateurs, voitures et compagnie pour équiper le personnel qui travaille là-dessus. Et donc, les 60 000 € correspondent aux dépenses d'investissement et les postes qui ont été amortis.

Avez-vous des questions sur le SPANC ?

MME LAUTREDOU : Je pense que ça va augmenter aussi, non ?

MME JULIEN LE MAO : On a voté les tarifs au dernier conseil municipal au 9 mars.

Mme LE BORGNE : Et ça va impacter les gens qui vont faire des demandes d'assainissement pour l'instant. Parce que pour l'instant, il n'y a pas de contrôle de bon fonctionnement donc... Mais ça va augmenter, ça a été voté effectivement, parce que la communauté de communes a augmenté ses tarifs. Et comme nous on doit équilibrer notre budget et que ce n'est pas que la com-com qui fait les travaux, donc on est obligé d'augmenter pareillement parce que sinon, on aura un déséquilibre dans notre budget. Et on ne peut pas équilibrer le budget du SPANC dans les subventions communales, c'est interdit. C'est pour ça qu'on est obligé.

D'autres questions peut-être ? Non ?

Concernant l'approbation du compte d'administration dressé par Monsieur le Maire Yvan Moullec, ordonnateur et maire.

Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur ;

Considérant que le Maire, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget SPANC de 2022, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Subdivision	Résultats clôture - Exercice précédent	
	DEFICIT	EXCEDENT
Fonctionnement		532,60
Investissement		60 379,15

Opération de l'Exercice		Résultat	Résultat à la clôture de l'Exercice en €	
MANDAT	TITRE		DEFICIT	EXCEDENT
21 400	20 730	- 670	- 137,40	
0	0	0		60 379,15

Il est désigné Madame Sylvie Le Borgne adjointe au maire, pour présider et mettre le compte administratif au vote, puis monsieur le Maire quitte la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2022, définitivement closes et les crédits annulés ;

Ont signé au registre des délibérations les élus de l'Assemblée à l'unanimité

8) VP/2023/03/30/08 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET LOTISSEMENT SIS RUE RENE QUILLIVIC

RAPPORTEUR : MADAME SYLVIE LE BORGNE

Cf. Annexe n°5.

Mme LE BORGNE : Le budget de lotissement, déjà je vous rappelle que le lotissement c'était 36 lots à bâtir. Et on en a réservé quatre pour des bailleurs sociaux qui ont été achetés par le ministère de l'Habitat.

Je vous rappelle le prix du mètre carré, c'était 30 € du mètre carré. Aujourd'hui, nous avons vendu tous les lots du lotissement, ce qui fait qu'en fonctionnement nous avons dépensé pour 307 867,11 €. On avait des études à payer pour 15 477,70 € et le reste, des variations de stock, ce qui fait 278 000 € et des brouettes.

Et en recettes, on avait le même montant puisque ce sont des écritures qui doivent s'équilibrer également par la vente des terrains et par la subvention d'équilibre du budget communal qui doit ajuster le différentiel. On avait vendu pour 135 870 € de terrains et on a mis un différentiel de 167 075,75 € de subvention du budget communal. Il restera encore des dépenses à faire dans l'année qui vient parce que, malgré que tous les lots soient vendus, les travaux chez nous ne peuvent pas encore être tout à fait terminés puisque la voirie finale ne peut être faite que lorsque les maisons sont construites. Il y a une partie qui va pouvoir être faite peut-être cette année, mais il y aura encore des restants à payer après puisque toutes les maisons ne sont pas encore construites, même si ça monte bien, je crois, les maisons.

MME JULIEN LE MAO : Oui, on a signé les derniers lots la semaine dernière.

MME LE BORGNE : Le temps que ça se construise, ça va prendre peut-être un peu de temps.

Le budget d'investissement, lui, n'a pour vocation que de gérer le flux entre les ventes de terrain. C'est une gestion de flux à hauteur de 278 285,26 €. Ce qui fait que là, il n'y aura pas d'affectation de résultat, contrairement à ce qui figure au point numéro 6, donc il faudra le supprimer.

Avez-vous des questions sur le budget lotissement ? Pas de question ?

Concernant l'approbation du compte d'administration dressé par Monsieur le Maire Yvan Moullec, ordonnateur et maire.

Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur ;

Considérant que le Maire, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget du lotissement sis rue René Quillivic de 2022, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Subdivision	Résultats clôture - Exercice précédent	
	DEFICIT	EXCEDENT
Fonctionnement	- 4 261,43	
Investissement		

Opération de l'Exercice		Résultat	Résultat à la clôture de l'Exercice en €	
MANDAT	TITRE		DEFICIT	EXCEDENT
303 605,68	307 867,11		0	0
278 285,26	278 285,26		0	0

Il est désigné Madame Sylvie Le Borgne adjointe au maire, pour présider et mettre le compte administratif au vote, puis monsieur le Maire quitte la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2022, définitivement closes et les crédits annulés ;

Ont signé au registre des délibérations les élus de l'Assemblée à l'unanimité.

9) **VP/2023/03/30/09 FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET COMMUNE**

Cf. Annexe n°5.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Sylvie Le Borgne, adjointe aux finances, qui propose d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget communal d'un montant de **1 258 190,99 €** au compte 1068 « réserves » du budget d'investissement 2023 (correspondant au résultat de fonctionnement de 1 348 391,68 € moins l'apurement du compte 1069 (90 200,69 €) du fait du passage à la nomenclature M 57 au 1^{er} janvier 2023.)

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 21 mars 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'approuver l'affectation de l'excédent de fonctionnement du budget communal d'un montant de **1 258 190,99 €** au compte 1068 « réserves » du budget d'investissement 2023.

10) **VP/2023/03/30/10 FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET SPANC**

RAPPORTEUR : MADAME SYLVIE LE BORGNE

Cf. Annexe n°6.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Sylvie Le Borgne, adjointe aux finances, qui propose que le déficit du budget d'exploitation du SPANC d'un montant de **137,60 €** soit répercuté sur le budget 2022 au compte D 002 « déficit reporté ».

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 21 mars 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve d'affecter le déficit du budget d'exploitation 2022 du budget SPANC d'un montant de **137,60 €** au compte D 002 « déficit reporté ».

11) **VP/2023/03/30/11 FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET LOTISSEMENT RUE RENE QUILLIVIC**

RAPPORTEUR : MADAME SYLVIE LE BORGNE

Cf. Annexe n°7.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Sylvie Le Borgne, adjointe aux finances, qui indique que du fait de la clôture équilibrée du budget du lotissement René Quillivic en 2022, il n'y a pas lieu à prendre une délibération spécifique d'affectation du résultat pour le BP 2023.

Le conseil municipal prend bonne note de l'information.

12) **VP/2023/03/30/12 FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET COMMUNE**

RAPPORTEUR : MADAME SYLVIE LE BORGNE

Cf. annexe n°8.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Sylvie Le Borgne, adjointe aux finances, qui a procédé à la présentation du budget primitif 2023 de la commune :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	4 264 424,08	5 228 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 350 251,98	637 000,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 250 323,94	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		5 865 000,00	5 865 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	5 441 000,00	5 441 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		5 441 000,00	5 441 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		11 306 000,00	11 306 000,00

Mme LE BORGNE : Concernant le budget de fonctionnement, on va proposer un budget de 5 441 000 € en fonctionnement et un budget de 5 865 000 € en investissement.

On vous a déjà donné un petit peu les explications au DOB de ce qui allait être fait. Je vous rappelle le contexte, on a une situation un peu plus complexe cette année du fait de la guerre en Ukraine, de l'inflation générée depuis tout ça, ce qui fait que c'est compliqué, parce que notamment on a des charges de fonctionnement qui vont augmenter. D'ailleurs, je ne sais pas si on a reçu les premières factures d'électricité, si ça a été multiplié par deux ? On n'a pas encore d'éléments de comparaison.

On a la masse salariale qui va aussi augmenter cette année pour continuer les services qu'on met en œuvre pour la commune, mais également on a prévu une prévision au cas où l'indice serait encore augmenté par l'État. Et on continue quand même la maîtrise malgré tout, quoi qu'il en soit, de nos charges de fonctionnement parce qu'on doit être raisonnable, il faut faire attention à ne pas dépenser à tout va, tout en contrôlant aussi notre dette. Et en même temps, on est inscrit dans un programme « Petites villes de demain » donc on va toutefois continuer à investir dans la mesure du possible parce que nous avons un programme sur lequel on va essayer de tenir la cadence. C'est vrai qu'à la fin de l'année, on verra un petit peu ce que ça va donner, pour l'instant on n'a pas encore assez de recul notamment par rapport aux éléments inflationnistes.

Concernant les dépenses de fonctionnement, on a dit qu'on aurait des dépenses à hauteur de 5 441 000 €. Comment est-ce que vont évoluer ces dépenses-là ? Déjà, on va avoir des éléments comparatifs un petit peu plus compliqués cette année puisqu'on passe d'une comptabilité M14 à M57, il y a certaines lignes qui vont bouger, notamment on pense au lotissement qu'on va retrouver sur un compte 65 plutôt qu'un compte 67, donc ça peut décaler un petit peu la lecture du budget.

Premier poste important du budget de fonctionnement, ce sont les charges à caractère général. C'est tout ce qui concerne les fluides, l'eau, le gaz, l'électricité, avec une augmentation de l'énergie moyenne qu'on a estimée multiplié par trois. On est parti sur une estimation de 385 000 € pour les fluides, ce sera le poste le plus important de cette ligne budgétaire.

On a également augmenté les dépenses alimentaires, toujours pour maintenir justement ce dont on parlait tout à l'heure, nos engagements vis-à-vis des circuits courts, également l'alimentation bio. Mais il faut bien savoir que les crises alimentaires que vous constatez tous en faisant vos courses, ça grimpe en ce moment de manière très importante. Il y a certains produits qui augmentent parfois jusqu'à près de 30 %.

Nous avons un marché d'élagage pour 50 000 € qui est prévu.

Nous avons des frais d'urbanisme et de contentieux qui ont été évalués à 20 000 € occasion parce que c'est une réserve d'occasion où on aurait des problèmes.

Le budget « fêtes et cérémonies » de 85 000 € concerne essentiellement les illuminations des fêtes de Noël, mais également le spectacle qu'on donne aux enfants pour l'école, la crèche en fin d'année, voyage à Paris, on verra si on fera installer l'année prochaine au CMJ.

Concernant les prestations de service, on a des prestations à hauteur de 72 000 € qui sont évalués pour nettoyer la voirie, les vidanges, fosses septiques et autres.

Des nettoyages de locaux : vitres, vestiaires, tribunes, la médiathèque également pour 30 000 €, des bungalows notamment pour la SNSM.

On a prévu encore certaines études qui passent en fonctionnement parce que dans le cadre de certains travaux, tout à l'heure on a parlé des travaux concernant la rénovation énergétique, mais n'importe quel investissement dans ce domaine-là, il faut faire des études préalables et des études justement concernant les problèmes de fuite d'énergie, les pertitions d'énergie ou des problèmes concernant l'amiante, le plomb. C'est pour ça qu'on prévoit une enveloppe de 25 000 € au cas où on aurait des travaux à faire dans ce domaine-là.

Le poste après le plus important, c'est le poste des charges de personnel. Ce poste-là va évoluer. Il va passer à 2 266 000 € cette année. On a prévu une augmentation de +7,39 % de la masse salariale. Là-dedans, on va retrouver les 3,50 % d'augmentation de la valeur du point de l'année dernière. L'année dernière, on avait un effet sur six mois, cette année on aura un effet sur 12 mois. Mais on a quand même prévu aussi une enveloppe de 40 000 €, occasion où on aurait à mettre en place une nouvelle augmentation. Parce que normalement, l'indice du point serait encore gelé, mais on ne sait jamais, ça peut se dégeler entre temps. Donc on a prévu une petite enveloppe.

On a prévu le poste d'animateur numérique à la médiathèque, il sera pris en charge à 100 % dorénavant avec un petit supplément de 3 600 € sur l'année.

On a également prévu de recruter un stagiaire pour l'aménagement du territoire pour 2 200 €.

On va poursuivre le nettoyage des toilettes, de plages les week-ends et puis en période estivale avec un coût de 5 500 €.

Le Glissement vieillissement technicité, ça, c'est une évolution de carrière des fonctionnaires territoriaux qu'on estime à 21 000 €. On a là-dedans aussi la prise en charge du personnel qui a été augmenté à la crèche, qui sont pris également cette année en totalité sur 12 mois.

Le réajustement, on a proposé au Comité social technique (CST) de revaloriser les primes, le régime indemnitaire des fonctionnaires de la commune justement pour faire face aussi à l'inflation grandissant. Vous voyez une augmentation du point de 3,5 %, mais il y avait certaines personnes qui avaient quand même des régimes indemnitaires très basiques et donc pas forcément importants. Donc, on a prévu une

enveloppe supplémentaire de 19 000 € pour pouvoir revaloriser les primes. On va faire un rééquilibrage et pour permettre aux personnes aussi de supporter un peu plus l'inflation.

Nous avons un recrutement supplémentaire à la crèche – d'ailleurs, on a fait un recrutement l'an dernier – pour continuer sur l'augmentation des quatre places. Puisqu'on a un agent qui est parti en retraite, on a eu des basculements de personnel sur la crèche. Et avec les quatre places supplémentaires, on aura un rappel pour cinq mois de 16 700 €. Et donc, on aura une enveloppe globale de 40 000 € supplémentaires sur ce personnel-là.

Une augmentation de l'encadrement scolaire qu'on a mis en place sur le temps méridien pour permettre déjà de soulager le personnel qui se trouve sur l'école et également pour apporter un petit renfort pour certains enfants en situation de handicap, pour 2 200 €.

On a prévu un saisonnier pendant trois mois pour les espaces verts pour 7 500 € et deux saisonniers étudiants pour 5 500 €, ça, c'est pour la période estivale.

L'assistant comptable pour 28 000 €.

Et je rappelle les 3,5 % d'augmentation de la valeur du point de l'année dernière.

Et nous avons une convention qui a été mise en place avec le CEREMA début juin, il faut prendre un compte un budget pour 8 500 €.

Nous avons un conventionnement de CIAS qui permet de faire notamment pas mal de travaux d'entretien du patrimoine et du patrimoine naturel, et le patrimoine vernaculaire également pour 22 000 €. Ça permet aussi à des personnels en recherche de réinsertion notamment de travailler.

Le poste d'assurance du personnel qui a été revu, normalement l'appel d'offres est en cours, je crois. On a prévu une enveloppe pour 55 000 €.

Tout à l'heure, j'ai rappelé divers remplacements, mais aussi l'augmentation de la valeur du point, entre autres. Je rappelle que certaines dépenses sont maintenant prises en charge par du personnel communal alors qu'avant, ça se trouvait sur d'autres ligne, en prestations de service. Ça concerne notamment l'agent pour les moulins qu'on paie directement, avant c'était une subvention qui était versée à une association.

Pour l'informatique, là par contre, on a des charges informatiques. On les paie en frais de personnel, donc c'est vrai que c'est la com-com qui intervient sur cette partie-là pour 10 000 €. Et nous avons la chargée de mission PVD pour 12 500 €. La durée du mandat est prévue jusqu'en 2026, je crois, trois ans renouvelables une fois.

Une chargée de communication qui est payée directement au lieu d'avoir un prestataire extérieur.

Nous avons quand même le remboursement de la moitié de l'assistant comptable par la communauté de communes jusqu'en mars 2023 puisqu'après, on a prévu de remettre cet agent-là sur des nouvelles missions au sein de la commune, il sera payé en totalité par la Ville.

Nous avons également une participation pour le poste de la coordinatrice enfance jeunesse qui intervient sur la communauté de communes à hauteur de 20 %.

Nous avons une subvention de 4 234 € provenant du contrat territorial global.

Nous avons le remboursement des factures ADS pour les prestations en termes d'urbanisme pour les autres communes – je crois qu'il y en a six au total – pour 20 000 €. Mais je précise que l'arrêt de ce service sera en septembre 2023 puisque normalement, la communauté de communes va prendre le relais à partir du mois de septembre.

Nous avons eu des remboursements sur les congés maladie et autres.

Nous avons également une aide de la CAF pour les nouvelles places que nous avons créées sur la crèche.

Concernant les charges de gestion courante, ce qu'on appelle le compte 65, il va être abondé d'un budget de 445 000 €. Notamment là-dedans, on va retrouver la subvention du CCAS qu'on évoquera tout à l'heure puisque c'est une autre délibération du Conseil.

Nous avons les subventions aux associations dont Pascal nous parlera tout à l'heure, avec une dotation de 50 000 € pour les subventions classiques et de 15 000 € pour les subventions dites exceptionnelles, donc événementielles.

Et nous avons les charges de lotissement qu'on retrouvera au compte 65 et non plus au chapitre 67 pour 200 000 €, toujours pour continuer les travaux de voirie. Alors, est-ce qu'on finira tous les travaux cette année ? Je ne pense pas, mais on verra. On inscrit toujours 200 000 € sur l'année 2023.

Concernant les charges financières, elles sont un petit peu inférieures à l'année dernière, 121 106,59 €. C'est normal, l'année dernière on n'a pas emprunté, donc il n'y a pas plus de dépenses.

Concernant les charges exceptionnelles, là on n'aura pas grand-chose puisque le lotissement, on va le retrouver au compte 65 donc on aura 500 €.

Les amortissements, on a prévu +300 000 € puisqu'on est passé sur un système d'amortissement au prorata temporis dorénavant avec la nouvelle nomenclature comptable. C'est-à-dire que lorsqu'on achète un bien, au lieu de l'amortir l'année suivante, on l'amortit à partir du mois d'après. Donc après l'achat, automatiquement, on doit amortir au prorata temporis.

Les dépenses imprévues n'existent plus puisque maintenant, les écritures sont fongibles, on peut déplacer les écritures au fil de nos besoins entre un chapitre et l'autre.

Et on a prévu un virement à la section d'investissement de 910 000 €. C'est prévisionnel, sachant que c'est une écriture qui ne se réalise pas, elle se réalise d'une autre manière par l'affectation des résultats.

Voilà pour la partie fonctionnement pour la partie dépenses. Avez-vous des questions ?

MME LAUTREDOU : Sur la partie des frais de contentieux d'urbanisme qui ont été budgétés, je voudrais rebondir là-dessus et demander s'il y a des contentieux en cours ou à venir avec les propriétaires au niveau du sentier côtier où tout s'est écroulé.

Mme LE BORGNE : Non.

MME LAUTREDOU : Et comment ça se fait que ça n'avance pas plus vite ? Parce que le sentier côtier est barré sur une grande partie.

MME JULIEN LE MAO : Car c'est une compétence de la communauté de communes.

MME LAUTREDOU : Mais on est quand même sur notre commune.

MME JULIEN LE MAO : Oui, mais je ne peux pas faire à leur place.

MME LAUTREDOU : Mais c'est demander où est-ce qu'ils en sont.

MME JULIEN LE MAO : Ils refusent toujours de laisser les trois mètres obligatoires.

MME LAUTREDOU : C'est-à-dire, qui refuse ?

MME JULIEN LE MAO : Les propriétaires.

MME LAUTREDOU : Donc, il y a bien contentieux avec les propriétaires.

MME JULIEN LE MAO : Pas à l'écrit ; ce n'est pas un contentieux administratif.

Mme LE BORGNE : Les 20 000 €, c'est une enveloppe au cas où on aurait des frais d'avocat à payer. Mais on n'a pas de frais d'avocat à payer, puisqu'on n'a pas de contentieux officiel.

M. MOULLEC : J'ai également été voir à deux reprises un cas pour essayer de négocier. Les échanges se sont bien passés, mais ils ne veulent pas entendre, donc on va certainement devoir entamer une procédure pour récupérer trois mètres.

MME LAUTREDOU : Donc, des contentieux à venir.

M. BIOLCHINI : Et on attendait justement de savoir, parce que le sentier était fermé aussi à d'autres endroits, si les propriétaires étaient d'accord. On a signé la convention avec d'autres propriétaires, il ne reste plus que ces personnes.

MME LAUTREDOU : Il resterait donc un contentieux. C'est ce que je voulais savoir.

Mme LE BORGNE : D'autres questions sur les dépenses de fonctionnement ? Non ? Du coup, je passe aux recettes.

Comme un budget s'équilibre, on a prévu autant de recettes que de dépenses, 5 441 000 €.

Les atténuations de charges, ce sont des remboursements sur les frais de personnel, on a prévu 5 000 €, donc on espère qu'il n'y aura pas trop d'arrêts de travail.

Les produits des services, on a inscrit un peu plus, 190 500 €. Déjà, on s'est quand même calé sur l'année 2022. On a des redevances du domaine public qui sont payés par des prestataires comme Orange ou GRDF, des choses comme ça, pour l'usage du domaine public pour 23 000 €.

La crèche, on a la part « familles », donc on va aller augmenter parce qu'on a plus de places. Normalement, qui dit quatre places dit six enfants en plus donc ça veut dire plus de rentrées de part familles.

La part « cantine et garderie » est un petit peu augmentée, mais en réalité on n'a pas augmenté les tarifs. Parce que justement, quand on a augmenté les tarifs, on a fait attention à ne pas augmenter la partie cantine et garderie pour ne pas alourdir le budget des familles.

Les prestations ADS sont un petit peu diminuées parce qu'on va arrêter le service en septembre 2023. Au lieu de 32 000 € l'année dernière, on n'a que 20 000 € cette année.

Concernant la fiscalité locale, on a les locations de bancs, tables et tentes, ça, on a prévu 4 000 €. Peut-être qu'on aura un peu plus, sachant que les activités week-end ça repart pas mal, j'ai l'impression. Et puis on a aussi augmenté au mois de décembre les tarifs des locations de ce type de matériel. Ce ne sont pas non plus des augmentations dithyrambiques donc ce n'est pas ça qui va faire de gros sous dans le budget.

Concernant la fiscalité locale, a prévu une grande augmentation au niveau des rentrées fiscales puisqu'on passerait à 3 207 941 € contre 3 021 667 €. Alors, pourquoi ? C'est parce que nous avons toujours la taxe d'habitation qui est supprimée pour les résidences principales et nous avons uniquement maintenant la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. L'État continue à compenser le différentiel pour la commune. On ne sait pas encore quel montant on aura au total, mais normalement on est censé à minima récupérer ce qu'on avait en taxe d'habitation de résidence principale.

Par contre, l'État a décidé de revaloriser les valeurs locatives de 7,1 %. Comme vous allez le voir, nous on n'augmentera nos taux d'imposition comme on s'est engagé à le faire, mais les gens vont quand même payer plus d'impôts parce que 7,1 % sur les impôts, ça va quand même faire de grosses sommes. Donc, il faudra qu'on communique bien là-dessus parce que ça va impacter les taxes foncières pour la plupart des habitants et ceux qui ont des résidences secondaires seront impactés doublement en taxe foncière et en taxe d'habitation.

M. MOULLEC : On parle bien des bases de l'État.

Mme LE BORGNE : Les bases de l'État. Parce que les taux restent les mêmes. Ils restent les mêmes, donc je le rappelle, taxe d'habitation on est à 16,96 %. En taxe sur le foncier bâti, on est maintenant à 37,45 % parce qu'on avait récupéré la part des départements il y a déjà quelque temps. Et le foncier non bâti, on reste à 54,87 %. On ne change pas nos taux, mais il y aura une augmentation à cause des 7,1 % de base.

Concernant les droits de mutation, on espère avoir une rentrée un peu meilleure encore que l'année dernière puisque ça sera basé sur ce qui s'est passé l'année précédente. Le marché immobilier a été encore porteur l'année dernière. Donc, on pense qu'on aura un peu plus de 137 000 €, du coup on a mis 1 000 € de plus.

Concernant les dotations, subventions et participations, on avait reçu 1 590 200 € en 2022. Normalement, on a quand même prévu un peu plus cette année, on a prévu 1 626 000 €. Par contre, je précise qu'on n'a toujours pas eu notification de la DGF par l'État et ça, je pense qu'on ne l'aura pas de sitôt. On a quand même certaines dotations, on ne les a pas augmentés, notamment la dotation forfaitaire, on n'a pas augmenté. On a dû augmenter, la Dotation de solidarité rurale, +30 000 €.

Les autres produits de gestion courante, on va avoir un peu plus de rentrées de loyers, on en parlera tout à l'heure, parce qu'on va fixer un nouveau loyer pour notamment la maison médicale. On passerait de 56 000 € à 72 000 € de rentrée de produits en gestion courante.

Produits financiers, on n'en a plus ; produits exceptionnels non plus.

Et les écritures d'ordre, 104 000 €, ce sont la part des travaux en régie.

Voilà pour les recettes de fonctionnement. Avez-vous des questions sur les recettes de fonctionnement ?

On va passer maintenant aux dépenses d'investissement. En dépenses d'investissement, on va avoir un budget total de 5 865 000 € avec là-dedans des reports puisqu'on n'a pas réussi à faire tous les travaux l'année dernière.

Concernant le compte 20, ce sont des participations, les frais de PLU et autres. On a des reports pour 161 000 €. Le SDEF, on va se retrouver avec des reports de 477 320,15 €. On aura des reports au compte 21 pour des acquisitions pour 172 000 €. Et pour les travaux, on a 537 000 € de report, notamment des reports sur la départementale, sur la salle Chez Jeanne. On a quand même des inscriptions d'enveloppes à hauteur de 3 420 000 € pour les travaux à venir.

Dans le détail, on a les emprunts à payer pour 415 000 €.

Au compte 20, on aura 372 000 € au total entre les reports et puis les nouvelles inscriptions avec 52 000 € pour le PLU, des frais d'études pour la départementale 37 000 €, on doit avoir un reste à payer de 2 000 € pour le pôle intergénérationnel. 220 000 €, ce sont les études du centre bourg qui sont déjà commencés depuis quelques temps, mais ce sont des études qu'on va payer durant l'année. Et une enveloppe pour diverses études, 45 000 €. Nous avons inscrit 10 000 € pour les concessions, pour les brevets et autres logiciels.

Nous avons prévu 1 540 000 €, et là-dedans on retrouve des soldes de 477 000 € du SDEF qui n'amène pas ses factures, ce qui fait que tous les ans on se retrouve avec des cumuls de SDEF. Donc, ça fait un beau paquet de sous. Mais il faut savoir que lorsqu'on fait des travaux au SDEF, il y a une bonne partie de subventions qui est donnée par le SDEF pour faire des travaux de fiabilisation de réseaux et d'enfouissements, 800 000 € à peu près, et que c'est quand même nécessaire avant de faire des travaux de voirie. Parce que tant qu'à faire, on profite de refaire la voirie et de mettre sous la voirie tous les réseaux qui vont bien.

M. MOULLEC : Le fait de refaire la départementale engendre de fait des opérations de dépassement de réseau qui sont conséquentes.

Mme LE BORGNE : Concernant les acquisitions au compte 21, on a des terrains nus, 55 000 €, on a des terrains en cours d'achat. Les 132 060 € c'est pour du matériel roulant. C'est parce qu'on a acheté un tractopelle, mais il n'est toujours pas arrivé...

M. MOULLEC : Si, ça sera en ville dimanche.

MME LE BORGNE : Il était arrivé quand alors ?

M. MOULLEC : Vendredi dernier.

M. THOMAS : Il y a eu un appel d'offres ?

MME LE BORGNE : Parce qu'il date, l'achat C'était prévu en début d'année dernière et puis il manquait des morceaux, il manquait des pièces détachées.

M. MOULLEC : Et il y a eu un appel d'offre, oui.

MME LE BORGNE : Mais comme on ne pouvait pas recevoir le matériel, on ne pouvait pas payer la facture puisqu'il manquait le bras universel (du tractopelle).

On va acheter du matériel informatique TBI pour l'école parce qu'on en a un qui est un peu vieillot. Du matériel informatique également pour Menez Dregan et pour la compta, pour 10 000 €. Du matériel de bureau pour 2 000 €. Ça, c'était pour l'autre classe. Et du matériel de 2 000 € également pour la mairie. On a prévu 51 000 € de matériel divers avec une partie école, une partie crèche. 6 000 € pour les casiers. Je précise que ce sont des casiers qui ont été demandés par les jeunes du Conseil municipal des jeunes, des casiers de piscine pour pouvoir mettre leur sac à dos lorsqu'ils viennent au pump track, donc ils

peuvent déposer leurs affaires. Ils prennent leur petite clé, comme ça ils récupèrent leurs affaires après leurs activités. C'est une des idées des conseillers municipaux jeunes.

Concernant les immobilisations en cours, les travaux de bâtiment et de voirie, on en a pour 2,6 millions à raison de 90 000 € d'agencement, mais ça c'est pour l'immobilier permanent, c'est-à-dire les cimetières, pour l'aménagement, jardin du souvenir, Colombarium et autres investissements pour le futur.

Construction en bâtiment, on n'en a pas tellement cette année. On a 178 408,01 €. On a surtout les restes de la salle Chez Jeanne. Parce que comme je disais tout à l'heure, il y a des factures qui n'ont pas dû être payées encore parce que les factures sont arrivées au mois de janvier. Puis au niveau des assos, c'est pareil, 22 900 €. Salle omnisports, 25 000 €. Il y a aussi les travaux qu'on compte faire, on fait actuellement la rénovation de locaux, notamment l'ancien foyer de l'ASP qu'on est en train de rénover avec des travaux pour le Cap Sizun cyclisme. Et on va également entreprendre des travaux dans l'autre bâtiment arrière pour l'autre association de cyclisme, qui va également être finalisé.

Normalement, tout ce bâtiment, l'ancien foyer va être utilisé et entièrement rénové, en partie par quelques entreprises, mais surtout par les travaux en régie. Dans ces bâtiments-là, on aura les deux associations cyclistes, plus un local pour le ménage du personnel qui intervient dans les locaux aux alentours. Les deux petites pièces qui restent, deux petits coins qui vont être proposés à l'association La Obra pour ouvrir une sorte de stage jeune semi-permanent sur place, pour faire des activités pour les ados.

Pour les dépenses de travaux de voirie et de réseaux, c'est le gros poste cette année. On a prévu 2 331 391 €, avec des enfouissements de réseaux ou encore fiabilisations pour 53 418 €. Le gros poste, c'est bien entendu l'aménagement de la départementale.

On va également finaliser des travaux de voirie pour 740 000 € parce qu'on va refaire également les voiries secondaires, y compris les voiries qui ont un service de déviation dans le cadre de la départementale.

M. MOULLEC : Juste une précision car il y avait une coquille dans le journal la dernière fois. On ne va pas bien sûr refaire toutes les voiries de la commune, puisque sinon on va y consacrer le budget de la commune pendant dix ans !

MME LAUTREDOU : Les gens étaient heureux pourtant, ils ont fêté ça.

M. MOULLEC : Je répète, quand la route départementale sera terminée et qu'on n'aura plus besoin de ces déviations-là, on passera en revue et on refera toutes les voiries qui ont servi de desserte. J'ai fait le tour l'autre jour seul en montant, j'ai bien vu, toutes ces voies feront l'objet d'une attention très particulière lorsque le chantier de la RD sera terminé. Je précise, ce n'est pas toute la voirie de la commune, il y a 280 km !

On va s'en occuper une fois que les travaux seront finis et qu'on n'aura plus besoin de s'en servir comme déviation.

MME LAUTREDOU : C'est pareil je rebondis sur ton exposé, mais la question sera pour Marc-Ange. Je rebondis sur les 52 000 € de révision du PLU. Marc-Ange, peux-tu nous faire un petit point sur la situation de la société Stratimer ?

M. BIOLCHINI : Comme tu le sais, il y a l'enquête publique qui est en cours, nous attendons le résultat.

MME LAUTREDOU : Elle s'achève quand ?

M. BIOLCHINI : Le 22 avril, je crois.

MME LAUTREDOU : Et ensuite, on peut espérer...

M. MOULLEC : Je l'ai déjà dit en Conseil puisque tu m'avais posé la question, je rebondis. Aujourd'hui, sauf contretemps, l'idée c'est de passer la vente au mois de juillet. C'est ce que j'avais dit la dernière fois quand tu m'avais interrogé.

MME LAUTREDOU : Et on votera ça sur quel Conseil municipal ?

M. MOULLEC : Juillet. Je parle de la délibération, le 6 juillet. L'objectif, c'est toujours ça, à la fois le déclassement de la parcelle, et dans la foulée, de passer la délibération sur la vente. Je garde le même timing toujours pour l'instant. Autrement dit, il est en cours.

MME LAUTREDOU : C'est noté, rendez-vous en juillet.

M. MOULLEC : Sur la route, il y a des panneaux informatifs.

Mme LE BORGNE : Un peu d'éclairage public, 3 840 €. Les bornes incendie, on les remet à niveau régulièrement 21 936 €. On a prévu 125 000 € d'avance pour les travaux de voirie notamment, c'est pour les avances sur le marché.

Il n'y a plus de dépenses imprévues, comme je l'ai dit tout à l'heure. On a prévu 104 000 € de travaux en régie. Là-dedans, on aura par exemple les 20 000 € pour l'aménagement du cimetière du bourg.

MME LE BORGNE : La salle omnisport, je rappelle, 20 000 € pour le club cyclo, on a 20 000 € d'aménagement à l'étage. Déjà ça, c'était pour le réemploi du back-office de l'Office de tourisme.

M. MOULLEC : On est dessus, ça va dépendre de comment va s'organiser le marché du bourg et comment nous allons commencer.

Mme LE BORGNE : Aménagement de l'école, là on est en train de réfléchir, c'est une réflexion qu'on est en train de mener actuellement parce que notre cantine, c'est une très bonne chose, nos effectifs scolaires sont en augmentation constante depuis maintenant trois ans, puisqu'on est passé de 147 à 173 enfants. La cantine devient un petit peu juste, on est en train de réfléchir à des aménagements, à savoir l'aménagement avec un local provisoire, soit réaffecter des locaux pour agrandir les espaces cantine. On est en train de travailler là-dessus actuellement et on a prévu une enveloppe de 10 000 € pour cela.

On a également des aménagements de voirie qui vont être faits par les services techniques pour 20 000 €. Et puis 5 000 €, c'est d'autres programmes qu'il va y avoir à faire ici et là.

Avez-vous des questions pour les dépenses et investissements ?

M. LE BARS : Les 18 000 € pour l'église, c'est quoi ?

M. LE COZ : On a de gros problèmes d'infiltration d'eau, que ce soit sur certains vitraux où pour bien faire, il faudra peut-être déposer tous les vitraux et refaire tout. Ça, c'est une chose. Et autrement, au niveau du clocher, on a des problèmes de plancher aussi qui sont dus à des infiltrations précédentes qui ont eu lieu avec des temps un peu comme aujourd'hui. Et même les planchers en dessous, c'est sur la

voute principale. Ce qu'il va falloir faire dans un premier temps, c'est une étude spécialisée parce que c'est un peu spécial, le cas des églises.

En plus, il y a les bâtiments de France qui sont déjà au courant, qu'on a mis dans la boucle aussi. Il faudra d'abord faire une vraie étude pour savoir ce qu'il y a à faire. Il y a des problèmes ensuite sur de nombreux murs, en particulier sur le mur nord, de capillarité et d'infiltration d'eau aussi. Donc en fait, il y a un gros boulot à faire, d'étanchéité globale de l'église.

M. LE BARS : Et sur Saint-Julien, il n'y a pas de problème comme ça ?

M. LE COZ : Sur Saint-Julien, on n'a pas ces problèmes-là. On a un petit peu du beffroi aussi. Ça a été réglé, puis on a refait quand même toutes les peintures, on a refait les éclairages internes aussi. C'est prévu aussi ici à Saint-Winoc ; on fera aussi l'ensemble des éclairages, parce qu'il n'y a pas mal de lampes qui sont hors d'usage et qui ne se fabriquent plus du tout, donc on ne peut même plus les remplacer. Il y a pas mal de travail sur l'église, qui est, je rappelle, un bâtiment public comme les autres.

Mme LE BORGNE : d'autres questions sur les dépenses et investissements ?

Du coup les recettes, c'est comme les dépenses, on est équilibré à 5 865 000. Nous avons au compte 10 pour 1 672 000 €, à savoir :

- le remboursement de la TVA de l'exercice N-2 pour 365 000 €,
- les taxes d'aménagement, c'est les taxes que l'on perçoit lorsqu'il y a des demandes de construction qui se font, ça se fait venant du permis de construire, pour 48 809 €
- et l'excédent de fonctionnement qu'on a traité tout à l'heure pour 1 258 000 €, je ne reviens pas sur l'excédent en question.

Concernant les subventions, on a prévu des subventions à hauteur de 1 008 000 €. Parmi ces subventions, on a des reports puisqu'il y a des subventions qu'on avait demandées l'année dernière, donc on a un total de 637 000 € de report, c'est quand même important. Dans ces reports, il y a notamment deux subventions importantes puisqu'il y a la subvention DSIL pour la rénovation énergétique puisque les travaux ont été faits. On devait achever les travaux pour la fin d'année, le 31 décembre. Les travaux ont été finis dans les délais. Donc maintenant, on va concevoir la subvention de 240 000 € qui était prévue. Normalement, on devrait récupérer ça.

On a également des subventions, 20 000 € pour les abribus notamment, plus le département. Il manque les fameux 300 000 € dont on pensait avoir la recette l'année dernière pour le revêtement de chaussée pour la partie départementale. Nous avons également 65 000 € qu'il reste encore à toucher pour les accès au niveau du lotissement. La pergola reste à 12 000 € à toucher.

Nous avons quand même prévu des subventions complémentaires pour 371 000 € cette année. Parmi celles-ci, on aura 33 000 € de DETR pour l'accès au lotissement. 200 000 € de tranche optionnelle pour la RD 784. L'informatique à l'école, on devrait avoir 9 000 € de subvention. On va recevoir une subvention également pour les études du centre bourg. Finalement, ça ne sera pas 8 000 €, mais 41 000 € qui seront payés.

Les amendes de police, 5 000 €, je précise que ce ne sont pas les amendes de police perçues sur la commune de Plouhinec, ce sont les amendes de police perçues au niveau départemental qui sont après redistribuées sur les communes lorsqu'on fait des travaux de sécurisation de voirie communale.

La Région, on attend 16 000 € pour la poursuite des travaux sur la départementale et 100 000 € au titre du pacte 2030 pour les effacements de réseaux du côté de Picardie.

Donc un total en subvention qu'on attend de 1 008 000 €.

Le virement de la section de fonctionnement, on pense que ça sera autour de 910 000 €. Première section, c'est les ventes de bien. Tout à l'heure, on a parlé de la vente de bien notamment à Stratimer, mais il y a également la mairie annexe et la reprise d'une tractopelle, maintenant que la tractopelle est arrivée, je suppose qu'on aura la reprise également. Puis de futurs terrains peut-être, des ventes, pour 150 000 €.

Les écritures d'ordre, ces investissements pour 300 000 €, les écritures patrimoniales, je passe les détails, pour 325 000 €, c'est de l'écriture d'ordre également. Ceci ne nous suffira pas effectivement à réaliser tout notre programme de cette année. On pourrait emprunter un peu moins de 1,5 million, mais on a besoin de 1,5 million sur le budget pour pouvoir payer notamment les travaux sur la départementale, avec les enfouissements que l'on doit faire.

On va pouvoir emprunter 1,5 million, et tout à l'heure on va vous soumettre une délibération pour cet emprunt. Sachant que si on ne dépense pas tout l'emprunt cette année, il pourra également servir pour financer le début des travaux de l'année prochaine. Sachant que c'est maintenant qu'il faut emprunter, c'est ça que je vous précise, que les taux directeurs ont été augmentés depuis ces mois derniers, et qu'il serait urgent d'emprunter rapidement pour faire un emprunt, un fonds de trésorerie pour les mois à venir. Voilà sur la partie communale.

Est-ce que vous avez des questions sur les recettes d'investissement du budget communal ou sur le budget de la commune ?

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 21 mars 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 3 abstentions (*M. THOMAS, MME LAUTRÉDOU et MME. BONNIZEC.*)
- 24 pour (s)
- Approuve le budget primitif 2023 de la commune tel que présenté ci-dessus.

M. THOMAS : Nous, on veut motiver quand même notre abstention sur ce vote par le fait qu'on estime que le quotidien des habitants de la commune de Plouhinec n'est pas assez pris en compte, et notamment aussi le fait que l'école soit repoussée au calendrier.

M. MOULLEC : C'est toujours bien de motiver ses abstentions, ses oppositions, je préfère. Comme ça, ça permet aussi d'éclairer les gens sur le pourquoi du comment. Le quotidien des gens, moi je pense qu'il est pris en considération. Il est un peu impacté depuis deux ans avec des travaux conséquents qui se passent sur la route départementale. Ça, en général, on connaît. Pour le reste, moi je pense que le quotidien des gens, il est quand même amélioré.

On a parlé de services à la population en plus, je ne vais rappeler la crèche, c'est du service du quotidien pour les jeunes parents. Je peux le rappeler puisque c'est aussi des coûts supplémentaires pour nous, les embauches d'été qui viennent nettoyer les abords des plages et les sentiers côtiers à l'année. Parce que moi, je peux vous dire, en 2020 et 2021, j'ai eu tout l'été des coups de fil de gens qui habitent à l'année à Plouhinec et qui se plaignaient à juste titre des abords des containers, des routes côtières dégueulasses. On a embauché deux personnes cette année, je vous jure, je n'ai pas eu un coup de fil l'été dernier d'un habitant de Plouhinec pour se plaindre des abords des containers, des choses comme ça, ce qui était tout le temps le cas avant.

Ça, c'est aussi l'amélioration du quotidien, donc c'est juste pour ça. Je vous entends, mais c'est la réponse que je peux vous faire, c'est que moi, je considère qu'en dehors des travaux de la RD qui impactent le quotidien des gens, et je le reconnais, ou alors à Poulgoazec aujourd'hui, je le reconnais. Mais ça, ça aura une fin. Je reconnais, ça, c'est embêter le quotidien, mais juste pour argumenter encore une fois, parce que je passe mon temps à argumenter.

Mais aujourd'hui, il y a le Président de la République qui a présenté un plan eau. La départementale, c'est essentiellement des remplacements de canalisation d'eau. Je peux vous dire, quand on voit le prix, le coût de l'eau et ce que cela va coûter dans les années et les décennies à venir, et quand on voit qu'on perd en moyenne 20 % de flotte en dessous la terre sur laquelle on marche tous les jours, sur laquelle on roule en voiture tous les jours et qu'à certains endroits on perd jusqu'à 50 %, je m'excuse encore une fois d'embêter le quotidien des gens ponctuellement.

Je peux vous garantir que ce qu'on fait, c'est améliorer le quotidien des gens dans les années à venir et se garantir et se sécuriser des approvisionnements en eau et éviter toute cette dépense et tout cet argent qui est gaspillé. Je vais passer mon temps à m'excuser là-dessus, je le fais encore, mais ils sont utiles, ils sont obligatoires.

Je peux même vous dire une chose, c'est que les communes qui ne font pas ce travail-là aujourd'hui seront mises en obligation de le faire par les préfets. Parce qu'il y a des endroits où ça a déjà commencé, mais il n'y aura même plus un permis de construire qui sera délivré tant que les collectivités n'auront pas fait le boulot de ce qui est en dessous, qui ne se voit pas, mais qui est aussi important que ce qu'on fait au-dessus, qui est même aujourd'hui, au regard du contexte environnemental qu'on connaît, plus important que ce qu'on fait au-dessus. Je m'excuse encore une fois, mais dire le quotidien des Plouhinecois n'est pas pris en compte, je ne suis pas d'accord.

Ensuite, tu parlais de l'école. Je suis désolé, l'école, j'y vais de temps en temps, il y a des situations qui ne sont pas faciles aujourd'hui au regard de la croissance des effectifs. Moi la croissance des effectifs, je m'en réjouis parce que c'est quelque chose que... je rappelle même qu'à Plouhinec, on a fermé un lycée, on a fermé un groupe scolaire, on a fermé une école privée au bourg et que les effectifs de l'école ont baissé pendant longtemps. Aujourd'hui, ils augmentent. Oui, ça nécessite des réflexions importantes, mais les effectifs augmentent depuis trois ans, ça nécessite déjà des réflexions qui sont en cours.

Mais moi, je ne peux pas comme ça agrandir la cantine et restaurer des locaux au regard de notre conjoncture récente. Par contre, c'est une problématique qu'on a vraiment à l'esprit et le travail est en réflexion, il est mené. Il va y avoir une réponse rapide qui va être apportée déjà sur la capacité d'accueil de la cantine.

Après, pour le reste, je n'ai pas l'impression que le groupe scolaire ou les agents soient dans un mauvais état. Par contre, juste rappeler que les demandes actuelles sont plus importantes et elles sont justifiées. Mais c'est le fruit d'une hausse importante des effectifs. En trois ans, c'est l'équivalent d'une classe. Et on ne peut pas le gérer en claquant des doigts.

Mme LE BORGNE : J'ai été même en conseil d'école lundi dernier et on évoque l'hypothèse, si ça continue l'année prochaine, de demander une ouverture de classe.

M. MOULLEC : J'affirme toujours une chose parce que les mots sont importants quand on parle de l'école. Je ne veux pas qu'on fasse croire aux gens que l'école est dans un mauvais état. Parce que j'ai lu les communiqués et tout ça, je regarde avec attention, parce que ce n'est pas la réalité. Je redis ce que je viens de dire. On a un problème de place parce que les effectifs augmentent.

Mais dire que le groupe scolaire ou l'établissement est dans un très mauvais état et que les conditions ne sont pas dignes, je ne peux pas laisser dire ça parce que ce n'est pas vrai et que ça donne une mauvaise idée aux gens, une mauvaise perception des choses qui peut faire du tort au groupe scolaire. Alors qu'il n'y a aucune raison, c'est un groupe scolaire qui marche bien, sur lequel, comme toutes les collectivités, on a des investissements à faire. On les fait au quotidien. Mais le groupe scolaire, il est en bon état.

Mme LE BORGNE : Vous trouverez d'ailleurs qu'on fait des lignes budgétaires pour ça. Mais au-delà de ça, comme tu l'as dit, Yvan, surtout on se centralise bien sur la partie cantine parce qu'aujourd'hui, les espaces cantine sont un peu petits. On a déjà aménagé des locaux pour agrandir l'espace. Et on est en train de réfléchir pour trouver une solution rapide pour avoir plus d'espace et gagner dix places supplémentaires.

M. MOULLEC : Je rajoute une chose, le confort des enfants, mais aussi le confort des gens qui travaillent dans la cantine, dans la cuisine et au service. Aujourd'hui, je sais qu'il m'est arrivé de faire du service du midi là-bas parce qu'on manquait de personnel, tout le monde y est allé. Et il y a un confort à apporter, supplémentaire, aux enfants, et aussi au personnel qui y travaille.

Mme LE BORGNE : Mais les efforts qu'on fait sur l'école ne portent pas forcément que sur les murs ou sur la cantine puisqu'on améliore également les aménagements de cour. Et surtout, tout à l'heure je l'ai cité, on a aussi apporté un renfort de personnel, notamment sur le temps méridien, pour la surveillance des enfants et pour l'animation sur les temps courts.

C'est vrai que le service aux familles, on le rend à travers ces temps-là. Ce n'est pas que refaire les murs. Mais aujourd'hui, c'est vraiment la partie services dans l'école, que ce soit confort au niveau de la cantine ou confort en matière de personnel. Et c'est là-dessus qu'on s'est focalisé pour l'instant.

On apportera certainement des réponses assez rapides d'ici quelques mois pour justement apporter un meilleur confort parce que si comme on l'espère et comme j'ai entendu lundi au conseil d'école, les effectifs augmentent encore à la rentrée prochaine, il faudra qu'on ait de la place, peut-être entre huit et dix places supplémentaires pour pouvoir appuyer correctement les enfants et qu'on puisse être dans cette logique de croissance de l'école.

C'est un bien pour la commune, et je pense qu'on est tous d'accord pour accompagner cette croissance-là. Ça ne passe pas forcément que par les murs, parce que pour certaines classes, ça va. Pour l'instant, c'est le confort pour manger et pour les activités et autres, et surtout pour la surveillance également.

M. MOULLEC : Dans le budget qu'on a passé là, vous avez une ligne d'un peu plus de 20 000 € pour du matériel pour la cuisine, qui est en commande.

Mme LE BORGNE : Il y a des jeux également qui sont prévus.

M. THOMAS : Et le bâtiment de la maternelle ?

M. MOULLEC : Il y a une vigilance très forte sur ce bâtiment-là aussi. S'il faut intervenir, on interviendra. Il est sous surveillance, il ne pose pas de problème pour l'instant, David. Ça, c'est quelque chose qu'on a à l'esprit depuis 2020.

Mme LE BORGNE : Lundi soir, au conseil d'école, il n'y a pas eu une seule remarque, une seule critique sur les travaux en cours. Au-delà d'ailleurs de ça aussi, tout à l'heure on va voter les subventions et on va abonder le budget de l'APE et le budget notamment de la coopérative scolaire. On abonde à travers les financements qu'on leur donne, on leur donne également de l'argent supplémentaire pour toutes les

activités qu'ils mènent. Là, c'est pour les projets pédagogiques scolaires. Tout à l'heure, on va parler justement de ces subventions-là. Il n'y a pas que les murs en fait.

M. THOMAS : Très bien, on a compris. Mais nous, en fait ce ne sont pas les mêmes remontées qu'on a de parents d'élèves qui vont se plaindre régulièrement aussi de leurs inquiétudes.

Mme LE BORGNE : Lundi dernier, j'avais tous les représentants de toutes les classes. Pourtant, ils sont porte-parole normalement des parents d'élèves.

M. THOMAS : Mais après, on est censé aussi écouter tout le monde.

M. MOULLEC : C'est quoi les critiques qu'ils remontent ?

M. THOMAS : Des conditions complexes pour manger.

M. MOULLEC : Je viens de le reconnaître.

M. THOMAS : Mais nous, on regrette qu'une rénovation d'ampleur, avec peut-être des modifications, ne soient pas faites sur l'ensemble de l'école et qu'on ne s'en saisisse pas complètement. Parce que là, on ne fait que du raboutage, on met des scotchs partout.

M. MOULLEC : Non, on répond à une hausse d'effectif qui impacte la cantine, et son fonctionnement qu'on trouve justement devenu complexe. Donc, on fait ce que font beaucoup de communes et beaucoup de collectivités qui gèrent les deniers. On met en place les moyens de pouvoir accueillir les enfants dans des espaces supplémentaires qui seront transitoires. Et parallèlement à ça, on mène une étude pour voir comment on peut faire pour améliorer dans la durée le fonctionnement de l'école.

Mais c'est logique, c'est comme ça qu'on fait. Et on ne peut pas nous reprocher d'un côté d'investir, et puis de l'autre dire après : « vous ne mettez pas tant de millions sur l'école ». Mais ce que je peux vous dire, c'est que parallèlement à ces mesures transitoires qu'on prend, on a une vraie réflexion sur le devenir de l'école. C'est une réflexion de fond.

M. THOMAS : C'est la PPI. Mais on souhaite qu'elle bouge justement. D'où nos questions.

M. MOULLEC : Aujourd'hui, ce que tu me dis, ces fameux gens que tu entends, ils te disent ce que je suis en train de dire.

Mme LE BORGNE : On sait qu'on n'a pas que la cantine. On va régler le problème de la cantine, mais après, les effectifs évoluent à la hausse en ce moment – et tant mieux. On espère que ça va continuer comme ça, on reste à l'écoute, on reste vigilant. Et si l'urgence va être de faire des travaux pour les autres bâtiments, à un moment donné peut-être qu'on va faire bouger la ligne de PPI et anticiper certaines dépenses.

M. THOMAS : C'est votre avis en tout cas, tant mieux.

MME LAUTREDOU : Moi, j'ai juste une question ; en fin d'année certaines ATSEM étaient en grève à l'école et ont directement interpellé beaucoup de parents. Est-ce que ce cela est réglé ? Certaines me parlaient de conflits et qu'elles n'avaient pas d'écoute.

M. MOULLEC : En conflit ? Elles sont en conflit par rapport à leur statut. C'est important de le préciser, elles ne sont pas en conflit avec le maire, elles ne sont pas en conflit avec leur chef de service. Moi, je les ai reçues, elles sont venues.

MME LAUTREDOU : Vous savez très bien que pour l'image de l'école, c'est toujours difficile d'avoir du personnel comme cela qui reçoit les parents.

M. MOULLEC : Juste pour terminer, elles sont en conflits contre leur statut. Elles interpellent le ministère de l'Éducation nationale et elles parlent de leur statut aux parents ; elles l'évoquent et elles ont raison. Elles sont venues l'évoquer avec moi, je les ai reçues une heure. Elles m'ont demandé d'intervenir auprès du ministre en fonction, ce que j'ai fait. J'ai adressé un courrier au ministre en charge. Le ministre m'a répondu, j'ai transmis la réponse aux ATSEM.

MME LAUTREDOU : Et quelle est sa réponse ?

M. MOULLEC : Je n'ai pas ça en tête, c'était déjà y a quelques mois. La réponse, c'est une réponse de ministre. Mais juste pour terminer, oui, on a bien compris et on travaille. Et moi, j'ai fait mon boulot de maire, je suis intervenu et j'ai fait ce qu'elles attendaient de moi.

MME LE BORGNE : La grille des ATSEM est très particulière parce que c'est un cadre d'emploi social et qui ne permet pas d'avoir des passerelles vers d'autres grades. Ce n'est pas comme au service technique par exemple, une fois qu'on arrive et qu'on s'installe, on peut passer agent de maîtrise, on peut même glisser par les catégories B. Aujourd'hui, ça n'existe pas, il n'y a pas de catégorie B dans cette grille, donc elles sont bloqués. Ce sont des dames qui sont ATSEM depuis de nombreuses années. Elles sont arrivées au dernier échelon de leur dernier grade, elles ne peuvent plus évoluer vers un autre grade parce que ça n'existe pas, c'est ça le problème. Et ça, ce n'est pas à nous, c'est la loi.

Par contre, à côté de ça, les personnels de crèche ont bénéficié d'une nouvelle loi qui a permis de passer de C à B et de B à A pour certains. Mais ici, ça n'existe pas. Et c'est ça qui est un peu dommage. Effectivement, elles sont en fin de carrière, la plupart sont quand même à un certain âge déjà, donc elles sont forcément arrivées à l'échelon terminal de leur carrière, elles ne peuvent pas aller au-delà. Et c'est ça le problème, c'est pour ça qu'Yvan a écrit.

MME LAUTREDOU : Donc c'est terminé ? Car elles ont vu quasiment tous les parents d'élèves.

M. MOULLEC : Moi, je me suis fait le relai, j'ai alerté. J'ai bien dit et expliqué les problèmes et les réponses qu'elles attendent et que j'attendais aussi pour leur porter. Aujourd'hui, c'est un statut qui est encore en cours de discussions.

Mme LE BORGNE : Mais leur revendication est tout à fait légitime. Ceci étant, on n'y peut rien, c'est la loi. Mais c'est tout à fait légitime.

M. DRUON : Il y a ce problème-là depuis longtemps dans tous les établissements scolaires pour les ATSEM.

MME LAUTREDOU : D'en parler aux parents quotidiennement, de les attendre même à la sortie de l'école, ce qui s'est fait. Au niveau des parents, eux ne comprennent pas, ils ne viennent pas de l'administration. C'est assez complexe. Pour les parents, l'image est un peu biaisée, on a l'impression que c'est un problème, mais c'est l'arbre qui cache la forêt, tel que c'est présenté aux parents. C'est pour ça qu'il y a parfois des mécontentements, des choses comme ça qui sont en train de se greffer là-dessus.

Mme LE BORGNE : Le mécontentement, c'est effectivement parce qu'aujourd'hui elles sont en fin de carrière, au dernier échelon de leur grade. Forcément, ce n'est pas valorisant. En tout cas c'est ça l'explication.

M. LE BARS : Si je peux rajouter un truc, c'est que sur ce sujet-là aussi, c'est aux parlementaires de s'en saisir.

M. MOULLEC : Tout à fait. Mais après, je m'en suis fait l'écho, j'ai adressé le courrier.

M. LE BARS : Le Maire ne peut plus se faire écho de ce type, ça se décide au niveau de l'État.

Mme LE BORGNE : Mais c'est un métier qu'on sait qu'elles sont dévalorisées, malheureusement.

M. LE BARS : C'est aussi aux parlementaires de préciser les amendements, de discuter la loi et de faire évoluer les choses.

M. MOULLEC : La différence près, c'est que ce sont ceux qui sont sur le terrain n'ont pas la main. Donc à nous de faire remonter les choses, mais avec les moyens qui sont les nôtres et l'influence qui est la nôtre. Mais c'est vrai que j'aimerais faire bouger les choses aussi.

Mme LE BORGNE : D'où aussi le fait de valoriser le régime indemnitaire, mais ça ne compensera pas forcément ce qu'elles peuvent espérer. Mais justement, le fait de revaloriser le régime indemnitaire, ça apporte un mieux-être pour les personnes. Je vous propose de passer au budget SPANC.

13) VP/2023/03/30/13 FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2023 – SPANC

RAPPORTEUR : MADAME SYLVIE LE BORGNE

Cf. annexe n°9.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Sylvie Le Borgne, adjointe aux finances, qui a procédé à la présentation du budget primitif 2023 du SPANC :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	60 379,15	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 60 379,15
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		60 379,15	60 379,15
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	31 862,60	32 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 137,40	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		32 000,00	32 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		92 379,15	92 379,15

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 21 mars 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2023 du SPANC tel que présenté ci-dessus.

14) VP/2023/03/30/14 FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET LOTISSEMENT QUILLIVIC

Cf. annexe n°10.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Sylvie Le Borgne, adjointe aux finances, qui a procédé à la présentation du budget primitif 2023 du lotissement sis rue René Quillivic :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		0,00	0,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	190 000,00	190 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		190 000,00	190 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		190 000,00	190 000,00

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 21 mars 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif 2023 du lotissement sis rue René Quillivic tel que présenté ci-dessus.

15) VP/2023/03/30/15 TAUX D'IMPOSITION 2023

RAPPORTEUR : MADAME SYLVIE LE BORGNE

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune. La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2023, plus aucun ménage ne paie de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour la taxe d'habitation sur les locaux vacants si délibération de la commune pour cette dernière.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Chaque commune s'est vue donc Transférer le taux départemental de TFB (15.97 % pour notre territoire) qui vient s'additionner au taux communal TFB.

Ci-dessous les taux 2022 :

- **37,45 % (regroupant le taux communal et le taux départemental), pour la taxe foncière bâti ;**
- **16,96 % pour la taxe d'habitation ;**
- **54,87 % pour la taxe foncière (non bâti).**

Considérant la volonté de l'équipe municipale est de ne pas modifier la pression fiscale au niveau local ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal de revoter en 2023 les mêmes taux d'imposition qu'en 2022, comme indiqués ci-dessus, en y précisant que le taux de TH s'applique à compter de 2023 uniquement que les résidences secondaires, soit :

- **37,45 % (regroupant le taux communal et le taux départemental), pour la taxe foncière bâti ;**
- **16,96 % pour la taxe d'habitation (uniquement pour les résidences secondaires) ;**
- **54,87 % pour la taxe foncière (non bâti).**

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 21 mars 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ Approuve pour 2023 :

- De maintenir le taux d'imposition à hauteur de 37,45 % pour la taxe foncière bâti ;
- De maintenir un taux de 16,96 % pour la taxe d'habitation ;
- De maintenir un taux de 54,87 % pour la taxe foncière (non bâti).

16) VP/2023/03/30/16 AUTORISATION DONNEE AU MAIRE – EMPRUNT DE 1 500 000 € - RD 784

RAPPORTEUR : MADAME SYLVIE LE BORGNE

Vu l'article L.2337-3 du Code général des collectivités territoriales.

Vu l'article 32 de la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires.

Il est indiqué que dans le cadre de la réalisation de la RD 784, tranche optionnelle, il a été inscrit au budget primitif 2023 la souscription d'un emprunt à hauteur de 1 500 000 €.

Que des premières demandes de simulation, il apparaît que la commune pourrait disposer de 1 500 000 € et l'évolution de l'endettement de la commune :

(Valeurs février 2023 suivantes, Taux d'intérêts fixes de 2,75 % sur 20 années) :

Exercice	Annulé	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2024	611 373,59 € <i>dont 88 750,00 simulés</i>	112 724,56 € <i>dont 13 750,00 simulés</i>	498 649,03 € <i>dont 75 000,00 simulés</i>	0,00 €	0,00 €	5 355 236,16 € <i>dont 1 500 000,00 simulés</i>
2025	574 586,78 € <i>dont 114 187,50 simulés</i>	125 493,25 € <i>dont 39 187,50 simulés</i>	449 093,53 € <i>dont 75 000,00 simulés</i>	0,00 €	0,00 €	4 856 587,13 € <i>dont 1 425 000,00 simulés</i>
2026	554 800,59 € <i>dont 112 125,00 simulés</i>	112 766,83 € <i>dont 37 125,00 simulés</i>	442 033,76 € <i>dont 75 000,00 simulés</i>	0,00 €	0,00 €	4 407 493,60 € <i>dont 1 350 000,00 simulés</i>
2027	534 465,30 € <i>dont 110 062,50 simulés</i>	100 042,23 € <i>dont 35 062,50 simulés</i>	434 423,07 € <i>dont 75 000,00 simulés</i>	0,00 €	0,00 €	3 965 459,84 € <i>dont 1 275 000,00 simulés</i>
2028	425 003,16 € <i>dont 108 000,00 simulés</i>	88 021,89 € <i>dont 33 000,00 simulés</i>	336 981,27 € <i>dont 75 000,00 simulés</i>	0,00 €	0,00 €	3 531 036,77 € <i>dont 1 200 000,00 simulés</i>

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 21 mars 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 3 abstentions (M. THOMAS, MME LAUTRÉDOU et MME BONNIZEC.)
- 24 pour (s)
 - Approuve le principe de signature d'un emprunt à hauteur de 1 500 000 € dans le cadre de la réalisation de la tranche optionnelle de la RD 784 ;
 - Valide l'inscription annuelle des dépenses obligatoire nécessaire au remboursement des échéances d'emprunts et des frais associés ;
 - Donne délégation à M. Le Maire pour la réalisation de l'emprunt de 1 500 000 €, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur pour l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront présentées et tous documents afférents à l'opération.

17) VP/2023/03/30/17 FINANCES – SUBVENTION DU BUDGET COMMUNE VERS LE BUDGET CCAS

RAPPORTEUR : MADAME SYLVIE LE BORGNE

Madame Sylvie Le Borgne propose aux membres du conseil municipal d'approuver d'attribuer une subvention au CCAS pour un montant de 13 000 €.

Pour l'année 2022, la subvention allouée au CCAS a été identique.

Après consommation des crédits, le CCAS bénéficie d'un résultat prévisionnel de fonctionnement excédentaire reporté de 8 576,12 € pour 2023.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 21 mars 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'attribution d'une subvention au CCAS pour un montant de 13 000 € pour l'année 2023.

18) VP/2023/03/30/18 ASSOCIATIONS – MISE A JOUR DES CRITERES D'ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS - MODIFICATIONS DU REGLEMENT

RAPPORTEUR : MONSIEUR PASCAL DRUON

Cf. Annexe n°11.

Monsieur Pascal Druon propose aux membres du conseil municipal d'approuver les modifications des critères d'attribution des subventions aux associations présentés en annexe.

Il s'agit notamment de supprimer le nota, page 2, qui précisait : « *Dans l'hypothèse où la demande de subvention formulée est inférieure aux montants proposés par la méthode de calcul, c'est le montant demandé qui sera appliqué.* »

M. LE BARS : Sur l'annexe qui correspond justement au règlement concernant les subventions, il y a des phrases en bleu, mais je ne comprends pas la dernière ?

M. MOULLEC : C'est cela qui est supprimé. Je vais te donner un exemple. Un club de sport ou autre qui demande 2 000 €. Quand on fait le calcul, nombre de licenciés de Plouhinec par rapport au montant qui est attribué, on tombe à 2 200 €. L'idée, c'est de donner le montant qui correspond au nombre de licenciés en fait.

M. DRUON : Notamment les jeunes, parce que c'est eux, qui mettent la distinction sur la commune ou pas.

M. MOULLEC : En fait, on colle à la réalité du club et son évolution.

MME LAUTREDOU : On approuve complètement cette modification du règlement, et c'est un bon coup de pouce pour les jeunes et c'est un bon signe aussi. C'est vraiment parfait.

M. DRUON : Ça veut dire qu'il y a un boulot de fait dans les clubs sportifs et surtout de la formation chez les jeunes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les modifications des critères d'attribution des subventions aux associations telles que présentées en annexe n°11.

19) VP/2023/03/30/19 FINANCES – ASSOICATIONS - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2023 – 1 ER EXAMEN

RAPPORTEUR : MONSIEUR PASCAL DRUON

Cf. Annexe n°12.

Monsieur Pascal Druon présente aux membres du conseil municipal les différentes demandes de subventions réalisées par les associations pour l'année 2023 selon les tableaux suivants :

ORIGINE DE LA DEMANDE	SOMME VOTEE EN 2023
ECOLEES	
APE école des Ajoncs	3 000,00 €
OCCE école des ajoncs	4 032,00 €
Maison Familiale Rurale du pays de Douarnenez	132,00 €
Association sportive de Locquéran	220,00 €
IFAC CCI Brest - Campus des métiers	165,00 €
Collège La Mennais Cap-Sizun	660,00 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
Amicale Sportive Plouhinecoise	3 368,00 €
Rederien Cap Sizun	245,00 €
Tennis Club du Cap Sizun	2 862,00 €
Petaked Club	260,00 €
Cap Cyclo	200,00 €
Cap Sizun Cyclisme	1 341,00 €
Cap Sizun Badminton -CSB	280,00 €
Sport et Detente	300,00 €
Plaisance Cap Sizun	530,00 €
Pétanque Loisir	480,00 €
Centre Nautique de Plouhinec	2 577,00 €
Handball Club du Cap Sizun	4 279,00 €
ORIGINE DE LA DEMANDE	SOMME VOTEE EN 2023
ASSOCIATIONS CARITATIVES	
Enfance et Partage	0,00 €
Secours Catholique	250,00 €
Les Restos du cœur du Finistère	250,00 €

Handisport Cornouaille Quimper	100,00 €
Jonathan Pierres Vivantes 29	0,00 €
Bibliothèque Sonore de Quimper et du Finistère - Association des Donneurs de Voix	50,00 €
Secours Populaire Français	250,00 €
Solidarité Paysans de Bretagne	0,00 €
Les chiens guides d'aveugles Finistère	0,00 €
ADAPEI 29 - Association départementale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis	0,00 €
AFSEP - Association Nationale de Patients des Sclérosés en plaques	0,00 €
Association Régionale des Laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne	0,00 €
APF France Handicap	0,00 €
France Alzheimer 29	0,00 €
T'es Cap	0,00 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES	
Sud et Ouest	300,00 €
Mascaret	840,00 €
ORIGINE DE LA DEMANDE	SOMME VOTÉE EN 2023
Association Bretagne Ecosse	250,00 €
Klipenn Ar C'Hab	200,00 €
Danses en Cap Sizun	450,00 €
Ar C'hab e Tansal	530,00 €
Emglev Ar C'Hab	300,00 €
L'Atelier Tradition Décor	300,00 €
Un fil à la Patch	300,00 €
Tarot Club plouhinec	200,00 €

Finist'Air evenements	Revoir en septembre
APPA	300,00 €
DIVERS	
FNACA de Plouhinec	300,00 €
Eau & rivières de Bretagne	100,00 €
Le souvenir Français	300,00 €
Menez - Rheun	2 400,00 €
Bretagne Vivante	100,00 €
Les amis de l'abris du marin	300,00 €
Comité des usagers de Pors Poulhan	310,00 €
La Société Protectrice des Animaux (Refuge-Fourrière SPA Plouhinec)	250,00 €
Comité des médaillés de la jeunesse des sports et de l'engagement associatif	0,00 €
	33 861,00 €

Par ailleurs, Monsieur Pascal Druon présente les différentes demandes de subventions exceptionnelles :

ASSOCIATIONS	DATE DE LA DEMANDE	SOMME DEMANDEE	EVENEMENT	SOMME VOTEE EN 2023
ASSOCIATIONS SPORTIVES				
Amicale Sportive Plouhinecoise	23/01/2023	3 000,00 €	Soupers du pêcheur les 15/07/23 et 12/08/23. Installation électriques à remettre aux normes	0,00 €
Pointe du Raz Ladies classic	03/01/2023	300,00 €	Organisation d'une course cycliste 100% féminine le 29/05/2023	0,00 €
Cap Sizun Cyclisme	16/01/2023	3 000,00 €	Organisation de la course cycliste du 03/09/2023	3 000,00 €
Centre Nautique de Plouhinec	12/01/2023	3 000,00 €	Championnat de France de Wave ski 3,4 et 5 novembre 2023	3 000,00 €
CHM - Club Haltérophilie Musculation	16/01/2023	3 000,00 €	Finale de la Coupe de France des Clubs d'Haltérophilie 130 athlètes en compétition et 120 accompagnateurs	3 000,00 €
ASSOCIATIONS CULTURELLES				
Ar C'Hab E Tansal	09/09/2022	700,00 €	Organisation de Fest-noz avec l'intervention de plusieurs groupes bretons pour "Octobre rose" eté "Le Téléthon"	700,00 €
Cap Event Rock'N Wheels	30/01/2023	3 000,00 €	Festival US sur 3 jours au bourg de Plouhinec	3 000,00 €
Finist'Air evenements	16/01/2023	2 000,00 €	Marché d'été de Pors Poulhan	à revoir en septembre
DIVERS				
Comité des usagers du port de Pors-Poulhan	13/01/2023	300,00 €	Puces de mer le 14/05/2023 avec démonstration de chiens de sauvetage	0,00 €
			TOTAL ACCORDE	12 700,00 €

Monsieur Pascal Druon précise aussi les demandes de chèques sport :

ASSOCIATIONS SPORTIVES	NOMBRE DE JEUNES DE 11 à 13 ANS	MONTANT DE LA SUBVENTION
Judo Club du Cap	2	30,00 €
		30,00 €

M. DRUON : Vous avez les tableaux. Est-ce que je vous lis les détails ?

MME LAUTREDOU : Pascal, c'est à propos des Amis de la rue du Marin. Ils ont demandé 2 000 €, sachant que l'an dernier, la somme versée, il y avait eu une subvention par rapport au 14 juillet, au repas de juillet. Est-ce que cette année ils ne font pas de repas de juillet ?

M. DRUON : Si, mais ils feront une demande de subvention exceptionnelle à l'issue de la manifestation, comme l'année dernière.

MME LAUTREDOU : Donc ils auront à peu près la même somme ?

M. DRUON : Et cette année, parce que si jamais ils demandent cette année, je vais appliquer le barème. Désolé, je ne peux pas faire autrement.

MME LAUTREDOU : Tout en sachant qu'ils auront leur subvention exceptionnelle, l'organisation qui est faite parfaitement. D'ailleurs, je trouve que le 13 juillet...

M. DRUON : C'est prévu. Je crois que c'est 1 900 € prévus. C'est en accord avec eux.

Il n'y a pas d'autres questions ?

Je rappelle quand même pour la subvention de fonctionnement qui est à hauteur de 33 861 €, convention exceptionnelle pour 12 700 €, et le chèque sport 30 €, deux demandes de jeunes.

Mme LE BORGNE : Entre temps, on a délivré, je crois, 18 chèques sport. On économise bien au niveau des clubs sportifs parce qu'ils n'ont pas restitué les chèques sport pour récupérer leur subvention.

MME LAUTREDOU : Pascal, une petite question, est-ce qu'on ne pourrait pas faire notre communication là-dessus ? Parce que moi personnellement, je trouve que ça n'en fait pas beaucoup de chèques sport.

Mme LE BORGNE : En fait on en a donné pas mal en chèques sport et les jeunes sont venus retirer leur chèque sport. Après, on ne sait pas normalement s'ils l'ont vraiment donné au club, pourtant les clubs ont cosigné la demande. Il n'y a que le dojo qui a ramené.

M. MOULLEC : Il y a une transmission qui ne se fait pas.

Mme LE BORGNE : On essaie de voir comment faire ça mieux parce que les clubs sportifs qui demandent ne ramènent pas les chèques sport et se privent d'une subvention. C'est pour ça qu'ils ont déduit les 15 € de l'adhésion du jeune, et en même temps ils n'ont pas demandé la subvention à la commune. Il y a quand même quelque part, qui vient des clubs sportifs, on ne comprend pas pourquoi.

M. MOULLEC : Il y a un canal à améliorer. Il y a d'autres questions ?

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les attributions des subventions aux associations telles que présentées ci-dessus pour l'année 2023 ;
- Approuve les attributions des subventions exceptionnelles et les chèques sports aux associations tels que présentés ci-dessus pour l'année 2023 ;
- Dit que les demandes tardives ou complémentaires seront examinées en septembre.

20) **VP/2023/03/30/20 FINANCES – RETROCESSION CONCESSION – ACTE 692 A - EMPLACEMENT 826 A – 827 A**

RAPPORTEUR : MADAME SYLVIE LE BORGNE

Il est présenté à l'Assemblée une demande de reprise de concession.

Considérant la demande présentée le 20 janvier 2023 par Mme TRIVIDIC née MOULLEC Anna, domiciliée 15 rue des Hortensias 29780 PLOUHINEC, exposant que par acte 692 A en date du 20 octobre 1981, il a été acquis dans le cimetière de la commune la concession n°826 A - 827 A.

Considérant que ladite concession est demeurée inutilisée depuis le 20 octobre 1981 et se trouve aujourd'hui vide de toute sépulture.

Considérant que la demanderesse déclare rétrocéder purement et simplement à la commune pour qu'elle en dispose comme bon lui semblera, à la date du 01 février 2023.

En conséquence, il est proposé aux membres du conseil municipal de valider cette rétrocession contre remboursement par la commune à Mme TRIVIDIC née MOULLEC Anna, concessionnaire actuel, d'un montant de 110,53 € représentant le prix des 8 années non usitées sur les 50 années initialement prévues et d'autoriser M. Le Maire à signer les documents afférents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la rétrocession contre remboursement par la commune à Mme TRIVIDIC née MOULLEC Anna, concessionnaire actuel, d'un montant de 110,53 € représentant le prix des 8 années non usitées sur les 50 années initialement prévues ;
- Autorise M. Le Maire à signer les documents afférents à la rétrocession.

21) **VP/2023/03/30/21 FINANCES – CULTURE – MISE A JOUR ET CREATION DE TARIFS – MENEZ DREGAN ET MOULIN DE TREOUZIEN**

RAPPORTEUR : MADAME ARMELLE STREIFF LE BOZEC

Dans le cadre de l'ouverture prochaine de la saison des sites touristiques de Menez Dregan et du Moulin de Tréouzien, il est indiqué aux membres du conseil municipal la nécessité de réviser et de créer certains tarifs :

Désignation Boutique Menez Dregan – Moulin de Tréouzien	Ancien prix	Nouveau prix

Peluches « Mammouth »	11,00 €	13,00 €
Livret Exposition Drustuilh du XXI ème siècle	-	3,00 €
Affiche Exposition Drutuilh du XXI ème siècle	-	1,00 €

Considérant l'avais favorable de la commission des finances du 21 mars 2023 pour la création et la révision des tarifs susmentionnés ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la révision et la création des tarifs pour les sites touristiques de Menez Dregan et du Moulin de Tréouzien à compter du 1^{er} avril 2023.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

22) VP/2023/03/30/22 FINANCES – CREATION D'UN NOUVEAU TARIF – MAISON MEDICALE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Une demande de local a été formulée par une Psychologue pour exercer à temps partiel (entre 30 % et 40 % de taux d'occupation déclarée par l'intéressée.) au sein de la maison médicale.

Après examen, il apparaît qu'un local de médecin vide peut lui être attribué.

Considérant que le prix actuel d'un local en pleine occupation se situe entre 350 € et 450 €, (excepté celui de la sage-femme disposant de locaux supplémentaires à 550 €), il est proposé de fixer un tarif forfaitaire de 150,00 € par mois.

Le même principe s'applique aux charges (20 € par mois proratisés), soit un forfait de 7 € par mois.

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 21 mars 2023 pour la création et la révision des tarifs susmentionnés ;

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ?

MME HELIAS : Dans le temps où elle n'occupe pas le lieu la psychologue, il y a quelqu'un d'autre qui occupe le local ?

M. MOULLEC : Non, c'est un local qui était vide. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, Yves.

M. THOMAS : Nous, on est très contents que la psychologue vienne. Puis on est aussi contents que la Maison médicale puisse permettre ce genre de tarifs.

M. MOULLEC : Tout à fait. Et c'était le cas et ce sera le cas après.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la création d'un tarif forfaitaire de 150,00 € mois pour le bénéfice d'un local, et de 7 € pour les charges, pour permettre à une psychologue d'exercer à temps partiel au sein de la maison médicale comme présenté ci-dessus ;
- Dit que ce tarif sera applicable à compter du 1^{er} avril 2023 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

23) VP/2023/03/30/23 TRAVAUX – MARCHÉ PUBLIC DE LA MAISON MEDICALE ET D'UNE HALLE COUVERTE – PROCEDURE PAR CONCOURS

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Vu les articles L. 2125-1, et R.2172-1 à R.2172-2, R.2172-4, R.2172-6 - R 2162-15 à R 2162-26 ;

Vu la délibération VP2023030930 du 9 mars 2023 ;

Dans le cadre de la convention « Petites villes de demain » signée en 2022, la ville de Plouhinec porte un projet de réhabilitation du centre-bourg et de centralisation des services pour les habitants afin de redynamiser son centre bourg par des aménagements urbains et architecturaux de qualité situés au sein de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

La construction d'une maison de santé sur 2 niveaux d'une surface utile de 690 m² et d'une halle couverte d'une surface totale de 950 m² dont 171 m² de surface traditionnelle comme repère d'associations (boulodrome, marché et autres usages) représentent la première étape de ce projet global.

Dans une perspective de revitalisation du centre-bourg de Plouhinec, la halle couverte sera destinée à recevoir différents événements et manifestations organisés par les acteurs et associations du territoire (marché, boulodrome, concerts, troc et puces...).

Ces bâtiments relèvent de la législation visant les établissements Recevant du Public (ERP).

Vu l'étendue, il est nécessaire de passer le marché en concours restreint en vertu des articles suscités. Le nombre de participants sera limité à trois.

Pour les caractéristiques, il est proposé aux membres du conseil municipal de valider les modalités suivantes :

Informations relatives à la profession :

Les équipes de Maîtrise d'œuvre sont constituées sous la forme d'un groupement composé nécessairement de : Un ou plusieurs architectes ou agréés en architecture membres de l'ordre des architectes ou équivalent pour les candidats non établis en France : mandataire de l'ensemble du groupement, Des B.E.T. cotraitants comprenant au moins les compétences requises ci-après : Économie de la construction, Structure, Électricité, courants forts et courants faibles, coordination SSI, Thermique : chauffage, ventilation et plomberie sanitaires

Critères de sélection des participants :

Les capacités techniques et professionnelles et cohérence de moyens proposés par rapport à l'objet du marché. Garanties financières des membres du groupement. Références du mandataire sur des projets d'importance et de nature similaire ; intégration architecturale et fonctionnelle des projets.

Critères d'évaluation du projet :

Les critères sont indiqués sans pondération (critères considérés équivalents entre eux) afin de permettre au jury d'apprécier les projets au travers de : La qualité du parti architectural et l'insertion dans le site, L'adéquation par rapport au programme fonctionnel et dimensionnel : Traitement des différents flux – Organisation et proximité des secteurs fonctionnels – Evolutivité du projet – Fonctionnalité des locaux et qualité des espaces, Le respect de l'économie du projet : Comparatif surfaces programme et projet – Rapport SU/SDO – Linéaire et surfaces des façades – Nature des matériaux proposés – Image architectural proposée, La qualité du projet au regard des objectifs environnementaux décrits au programme.

Indemnités :

Les 3 candidats ayant remis les prestations répondant au programme percevront une prime de 17 000 euro(s) HT. Pour le lauréat, cette prime maximale sera comprise dans le montant de la rémunération du marché de maîtrise d'œuvre. Dans le cas où une offre serait incomplète ou ne répondrait pas au programme, une réduction ou la suppression de la prime pourra être effectuée par le pouvoir adjudicateur suivant l'avis du Jury.

Composition du jury :

Le jury est composé des Membres de la CAO et d'un collège de 4 personnalités compétentes dans le même domaine d'activité. Les personnalités bénéficient d'un forfait pour l'indemnité de vacation à hauteur de 400,00 € HT et la prise en charge des frais kilométrique aller-retour du cabinet/lieu de travail de la personnalité.

M. MOULLEC : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. THOMAS : On va s'abstenir sur ce point pour la raison que nous, on estime que c'est un projet, vue la dimension, qui aurait dû être porté par la Communauté de communes.

Mme JEZEQUEL : Le niveau de degré de présentation du projet à ce concours-là, c'est un APS (Avant-projet sommaire), c'est un APD (avant-projet définitif) ou un PRO (Projet détaillé – plans, perspectives, coupes, élévations...) ?

Mme LE BORGNE : Un avant-projet sommaire, un avant-projet définitif ou pro ? C'est un pro.

Mme JEZEQUEL : Vous ne trouvez pas que ce n'est pas très cher, 17 000 € ?

M. MOULLEC : Quand on a annoncé le tarif aux architectes, ils disaient : « c'est bien ».

MME JULIEN LE MAO : Ils nous disaient qu'en moyenne, c'étaient des prix entre 13 000 et 17 000 €. Puisqu'après, ils vont assez loin quand même.

Mme JEZEQUEL : Mais ce que je veux dire, c'est que ce n'est pas très cher ?

M. MOULLEC : Mais ce qui motive les 17 000 €, ce n'est pas la taille de la commune, c'est le projet.

M. THOMAS : Mais pour la taille d'une commune de Plouhinec, mettre 51 000 € pour dédommagement, c'est énorme. C'est pour ça que nous, on disait...

M. MOULLEC : Non, 34 000 €.

Mme JEZEQUEL : C'est un tarif aussi par rapport au projet, c'est pour ça. C'est aussi de savoir si ce n'est pas bas pour avoir une qualité de prestation d'envergure.

M. THOMAS : Et sur ce projet, il y aura des subventions ?

M. MOULLEC : Yves, tu as fait un mandat ; tu sais comment ça marche. On inscrit les subventions. Oui, on aura des subventions, certainement. J'en suis d'autant plus convaincu que ce projet-là s'inscrit dans le dispositif « Petites villes de demain », qui est labellisé par l'État et qui fera en sorte, normalement, si j'ai bien compris et si j'ai bien lu ma copie, de privilégier sur l'ensemble du territoire français, il y a eu 1 000 labellisations, de privilégier ces collectivités-là. D'ailleurs, je lisais le dernier « *infomaire* » qu'on a reçu l'autre jour, j'en ai parlé avec Julien, où on voit que les consignes gouvernementales sont de privilégier les subventions et de les flécher vers les villes labellisées « Petites villes de demain. »

Mais tu sais aussi bien que moi, puisque tu as géré une ville pendant six ans, que les subventions tu les inscries, mais tu n'es jamais sûr de les avoir. Mais tu les inscries par titre. Je ne me trompe pas ?

M. THOMAS : Non ; mais c'est quand même un montant conséquent. Ce n'est pas rien, donc on peut quand même s'inquiéter aussi du prêt de 1 500 000 € tout à l'heure. Là, on va remettre 1 500 000 €, ce n'est pas anodin. Surtout pour une maison médicale qui existe déjà en plus.

Mme LE BORGNE : Mais elle se trouve au centre bourg quand même.

M. MOULLEC : Puis c'est aussi une maison médicale, on ne va pas reprendre le débat, mais contrairement à ce qu'il y a aujourd'hui, elle sera en mesure justement d'attirer des médecins. Parce qu'il faut être clair, s'il n'y a qu'un médecin aujourd'hui à la maison médicale de Plouhinec, on n'a pas besoin de faire Saint-Cyr pour savoir pourquoi. J'ai discuté avec eux, c'est aussi pour ça que cette maison est arrivée dans notre programme ; c'est parce qu'avant de rédiger notre programme, on a fait la démarche d'aller les voir.

Je répète, mais moi, quand j'ai été voir le médecin, il m'a dit : « Mais Monsieur MOULLEC – puisqu'à l'époque je n'étais pas Maire – si ce n'est pas ça que vous étiez venu me proposer, je m'en allais parce que je n'ai jamais compris pourquoi je suis arrivé là ». Et il n'est pas le seul. Je vous reformule la proposition que je vous ai faite l'autre jour, Monsieur THOMAS, qu'à la prochaine réunion de travail qu'on aura avec eux, je vous invite pour que vous écoutiez ce qu'ils ont à dire et tout l'intérêt qu'ils portent au projet et tout le travail en commun qui est fait depuis deux ans avec eux.

D'ailleurs, je vais vous dire ce qu'on m'a dit puisqu'en conseil, on est d'accord, on se dit des choses avec courtoisie comme ce soir, mais l'arrivée de la psychologue, j'ai eu le médecin au téléphone qui m'a dit : « Mais Monsieur MOULLEC, vous au moins, avant de donner le local à la psychologue, vous nous avez consultés. Vous nous avez demandé s'il n'y avait pas d'objection ». Ce n'était pas comme ça avant.

M. THOMAS : Vous étiez à Landernau.

M. MOULLEC : Moi, je ne fais que répéter les propos, c'est tout.

M. THOMAS : J'avoue que je ne suis pas d'accord parce qu'on a toujours posé la question, concerté. Après, ça n'engage qu'eux aussi.

M. MOULLEC : Mais moi, j'ai plutôt tendance à aller voir. Mais à la réunion, je vous invite à venir, bien sûr. Je fais un comité de pilotage sur le sujet quand on va les voir. Puis vous verrez comment on a travaillé depuis deux ans. Moi, je leur ai dit et on leur a dit : « est-ce que le projet, ça vous intéresse ? », parce que je sentais qu'il y avait un problème de maison médicale. Je vais les voir, ils disent : « oui, c'est ça qu'on veut ».

Mais après, je me suis empressé de leur dire, et souvent, Rémy, tu es avec moi : « par contre moi je vous préviens, je ne suis pas médecin, je ne suis pas infirmier, je ne suis pas kiné, je ne suis pas sage-femme, je ne suis pas ostéopathe. J'ai la volonté de la faire parce qu'il y a un besoin, et effectivement vous me le confirmez. Maintenant, c'est à vous parce que c'est un projet avec vous et c'est à vous de nous dire ce que vous voulez à l'intérieur. C'est à vous de nous dire comment vous voulez qu'elle soit conçue parce que c'est vous les professionnels ». Et ça fait deux ans qu'on bosse comme ça avec eux.

M. THOMAS : Et où est-ce que vous en êtes, parce qu'on parlait la dernière fois de dentiste.

M. MOULLEC : Pareil, c'est un sujet qui est bien sur la table. Sur cette problématique-là, c'est plus un problème de territoire. Aujourd'hui, il y a des médecins, je crois qu'il y en a neuf à Pont-Croix, il y en a une à Plouhinec, j'espère qu'il y en aura trois d'ici quand la maison médicale sera en fonction. Il nous en faut quelques-uns. Il n'y a plus de dentiste, et là c'est un problème de territoire.

Le problème de soins dentaires à Plouhinec, c'est le problème de soins dentaires dans le Cap Sizun. Cette recherche-là, elle doit se faire par l'intermédiaire de la Communauté de communes. Là par contre, je vous rejoins.

M. THOMAS : Est-ce que ça a déjà été évoqué ?

M. MOULLEC : Moi, j'en ai parlé parce qu'à un moment donné, il faut mettre le sujet sur la table. Je n'ai pas plus d'éléments aujourd'hui à vous dire, il y a une réflexion qui va se faire. Mais ce sont des problématiques qui sont communes dans tout le territoire. J'ai évoqué le sujet il y a deux-trois jours avec un gars de Plouhinec qui m'a dit : « J'ai trouvé un dentiste, mais à Quimper. »

MME LAUTREDOU : Il a eu bien de la chance Monsieur MOULLEC, parce que même au niveau du Finistère, on a des gens d'Audierne qui ont appelé tout le Finistère sans succès.

M. MOULLEC : C'est pour ça que je redis ce que j'avais dit. Quand on est à cette envergure-là, ce n'est plus un problème de commune, c'est au minimum un problème communautaire.

MME LAUTREDOU : Parce que le problème, moi j'émetts juste une petite réserve. C'est très bien, votre maison médicale, si vous pouvez la faire et la remplir de praticiens, je serais la première à vous dire « bravo ». Par contre, j'émetts quand même un petit doute que ce n'est plus une question de construire un bâtiment qui va les faire venir. Parce qu'on manque de médecins, c'est sûr, mais ce n'est pas encore le problème des généralistes, c'est le problème des spécialistes.

Là, on a le problème de dentiste. Bientôt ce seront les spécialistes, les dermatos, les gynécos... Et ce n'est même plus, je pense, une question juste de bâtiment.

M. MOULLEC : Je suis d'accord. Mais après, la maison médicale, il y a cet aspect-là des praticiens qu'on y met et qu'on espère mettre, mais c'est aussi un équipement qui rentre dans un cadre plus large de revitalisation du bourg, du flux que ça va engendrer pour faire vivre ce qu'il y a et ce qu'il y aura à côté. C'est aussi pour ça.

Et c'est aussi quelque part de la visibilité et de la lisibilité, parce moi, je le pense toujours en le disant, mais aller dire à quelqu'un qui s'est blessé, peu importe où il est, qui n'est pas du coin, avant de lui avoir expliqué qu'il comprenne où est la maison médicale de Plouhinec, c'est toujours : « Allez à Pont-Croix ».

M. THOMAS : Et pourtant, ça se fait quand même depuis des années. Ce n'est pas que pragmatique, ça se passe. Le médecin à sa patientèle au complet.

M. MOULLEC : Il y a des patients sur la commune, c'est normal qu'il soit complet. Mais ce n'est pas des conditions pour moi qui sont optimum, que ce soit en accessibilité après sur place dans les locaux qui sont là aujourd'hui, ce n'est pas top. Franchement, je suis désolé. Déjà ce n'est pas visible. Puis encore une fois, je vous redis, mais ça n'a pas été fait du coup en concertation. Et quand ce n'est pas fait en concertation, on a de grosses chances de se louper. Et moi, je ne suis pas le seul à le voir, je vous dis, c'est le fruit des échanges que j'ai avec eux. Voilà ce que je peux vous dire.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Les membres du conseil après avoir délibéré, par :

- 3 abstentions (M. THOMAS, MME LAUTRÉDOU et MME BONNIZEC.)
- 24 pour,
 - Valident la procédure du marché de la maison médicale et d'une halle couverte via marché de concours restreint ;
 - Approuvent les modalités suscitées pour le besoin du déroulement du marché de concours, notamment l'octroi d'une prime de 17 000,00 € HT à chacun des trois candidats ayant participé au concours ;
 - Approuvent que les personnalités bénéficient d'un forfait pour l'indemnité de vacation à hauteur de 400,00 € HT et la prise en charge des frais kilométrique aller-retour du cabinet/lieu de travail de la personnalité ;
 - Disent que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 ;
 - Autorisent Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'opération.

24) VP/2023/03/30/24 TRAVAUX – CONVENTION SAS TOTEM FRANCE - MAIRIE

RAPPORTEUR : MONSIEUR REMY LE COZ

Il est indiqué aux membres du conseil municipal que la commune est propriétaire d'un terrain (ZY 159 au lieudit Mez Nabet) sur lequel l'opérateur Orange a installé des équipements de communications électroniques, aux termes d'un contrat du 12 mars 2020.

Orange a créé en 2021, la société TOTEM France SAS, filiale du groupe Orange, exclusivement dédiée à la gestion des infrastructures des sites mobiles.

La SAS TOTEM France a pour vocation de reprendre la gestion des sites précédemment gérés par Orange, et ce à compter du 1^{er} novembre 2021.

A cet égard, la SAS TOTEM France reprend envers la commune l'ensemble des droits et obligations d'Orange SA dans le cadre du contrat le liant à la commune. Elle se chargera à l'avenir de la gestion des contrats et deviendra l'interlocutrice de la commune.

Les conditions contractuelles prévues initialement par les contrats sont strictement maintenues.

La redevance annuelle sera de 1 850,00 €.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 21 mars 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'opération présentée ci-dessus ;
- Valide le coût de la redevance à 1 850,00 € par an ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SAS TOTEM France en lieu et place d'ORANGE SA ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération.

25) VP/2023/03/30/25 URBANISME – SERVITUDE DE PASSAGE LAMBABU – PARCELLE ZM 42

M. MOULLEC : La délibération suivante, la 25, je vous l'ai indiqué en début de Conseil, elle est retirée de l'ordre du jour, on la verra plus tard.

26) VP/2023/03/30/26 ADMINISTRATION DE L'ASSEMBLEE – INFORMATIONS – MARCHES PUBLICS

RAPPORTEUR : MONSIEUR REMY LE COZ

Informations Marchés en délégation du Maire :

- Marché en procédure adaptée : mission géotechnique – centre bourg : Attribué le 14/03/2023 à Ginger CEBTP : prestation de base de 29 090,00 € HT et 5 300,00 € HT en option ;

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, prennent bonne note des informations communiquées.

27) QUESTIONS DIVERSES :

Pas de question diverse.

M. MOULLEC : Je vais clôturer ce conseil municipal de printemps en disant juste un petit mot à l'attention de Madame Sylvie RÉMY qui nous suit pour le télégramme depuis longtemps et qui fait son dernier Conseil municipal ce soir après 11 ans de présence.

Elle va maintenant tenir son échoppe sur les quais d'Audierne à côté de la maison de la presse ; je vous invite à aller lui rendre visite quand vous aurez l'occasion.

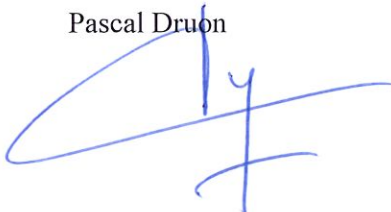
Merci, Sylvie, bon vent.

Merci à toutes et tous, bonne soirée.

La séance est levée à 22h07.

Le secrétaire de séance

Pascal Druon



Le Maire

Yvan Moullec

